

Plan de Vigilance

Exercice 2024



Mot de la Présidente



Frédérique Le Grevès

Présidente de STMicroelectronics France

Vice-Présidente Exécutive en charge des Affaires Publiques pour l'Europe et la France

Notre industrie joue un rôle décisif dans la construction d'un monde plus durable, plus connecté, plus sûr, et plus innovant. Pour construire ce monde, nous devons gérer de manière responsable les impacts induits par nos activités.

L'approche de ST France en matière de développement durable et de devoir de vigilance s'inscrit dans la stratégie globale du Groupe, tout en prenant en compte les spécificités locales, les attentes de nos parties prenantes et les exigences réglementaires.

En 2023, notre Plan de vigilance a fait l'objet d'une refonte significative. Fidèles à notre engagement d'amélioration continue et à l'écoute de notre écosystème, nous avons pris en compte les remarques de nos parties prenantes, effectué une revue externe du Plan 2022 pour identifier des pistes d'amélioration, et intégré plusieurs recommandations pour l'élaboration du Plan 2023.

En 2024, nous avons maintenu cette dynamique avec la mise à jour de la cartographie des risques, plus d'échanges avec les parties prenantes, et en consolidant la gouvernance du Plan de Vigilance.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts et nos différentes actions.



Sommaire

STMICROELECTRONICS

1. STMicroelectronics

- 1.1 La microélectronique 5
- 1.2 Le Groupe STMicroelectronics 7
- 1.3 L'approche développement durable du Groupe ST 8
- 1.4 STMicroelectronics France 9

GOUVERNANCE

2. Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance

- 2 Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance 10
- 2.1 Périmètre du Plan 11
- 2.2 Gouvernance du Plan de Vigilance 12
- 2.3 Dialogue avec les parties prenantes 13
- 2.4 Cadre de gestion globale des risques et son application à ST France 14
- 15

GESTION DU PLAN

3. Cartographie des risques

- 3.1 Univers des risques "Devoir de vigilance" 18
- 3.2 Cartographie des risques ST France 19

4. Les actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations

- 4 Les actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations 21
- 4.1 Droits humains et libertés fondamentales 22
- 4.2 Santé et sécurité 23
- 4.3 Environnement 32
- 36

5. Les actions de ST face aux risques dans sa chaîne d'approvisionnement

- 5.1 Présentation de la chaîne d'approvisionnement de ST France 46
- 5.2 Cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement 47
- 5.3 L'approche de ST pour une chaîne d'approvisionnement responsable 48
- 5.4 Programmes d'atténuation et de prévention 51
- 5.5 Actions d'atténuation et de prévention 53
- 59

6. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

- 6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements 64
- 65

DISPOSITIF DE SUIVI

7. Suivi et mise en œuvre du Plan de Vigilance

- 7.1 Contrôle de l'efficacité du dispositif de vigilance 68
- 7.2 Mise en œuvre du Plan de Vigilance 69
- 70



1. STMicroelectronics

1.1 | La microélectronique

Qu'est-ce que la microélectronique ?

La microélectronique, par ses innovations majeures, apporte des solutions contribuant à relever les défis sociétaux d'aujourd'hui que sont la transition écologique et la digitalisation. La microélectronique consiste à maîtriser l'ensemble des étapes clefs qui conduisent à la fabrication de puces électroniques, ce qui passe par la conception et le développement des procédés permettant de miniaturiser des systèmes complexes.

Dans l'industrie des semiconducteurs, on distingue trois types d'acteurs :

- les fabricants dits "intégrés" (Integrated Device Manufacturer – IDM), comme STMicroelectronics, qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des circuits intégrés,
- les sociétés dites "fabless" (sans outil de production), qui conçoivent et commercialisent des puces, mais qui sous-traitent leur fabrication à des sociétés de fonderie,
- les sociétés de fonderie qui produisent des puces conçues par leurs clients.

De la résistance au transistor, du circuit intégré au microprocesseur en passant par les diodes, les puces électroniques sont extrêmement nombreuses et remplissent des fonctions variées. Elles sont présentes dans la quasi-totalité des objets du quotidien (téléphones mobiles, appareils photos, électroménager, ordinateurs, consoles de jeux, détecteurs de mouvement, objets connectés, panneaux solaires, éoliennes, etc.), dans les grands domaines stratégiques de la société (médical, spatial, défense), ainsi que dans l'automobile, les applications industrielles, le data processing, l'intelligence artificielle. On estime que sur une journée chaque personne utilise environ 250 puces électroniques qui sont présentes dans son environnement quotidien.



A quels enjeux répond la microélectronique ?

La microélectronique est un levier indispensable pour relever les défis sociétaux, qu'ils soient dans les domaines sociaux et économiques (santé, automatisation, travail en distanciel), environnementaux (transition énergétique, électrification, innovation agricole), et du numérique (intelligence artificielle, cloud, connectivité).



Social et économique



Climat et ressources



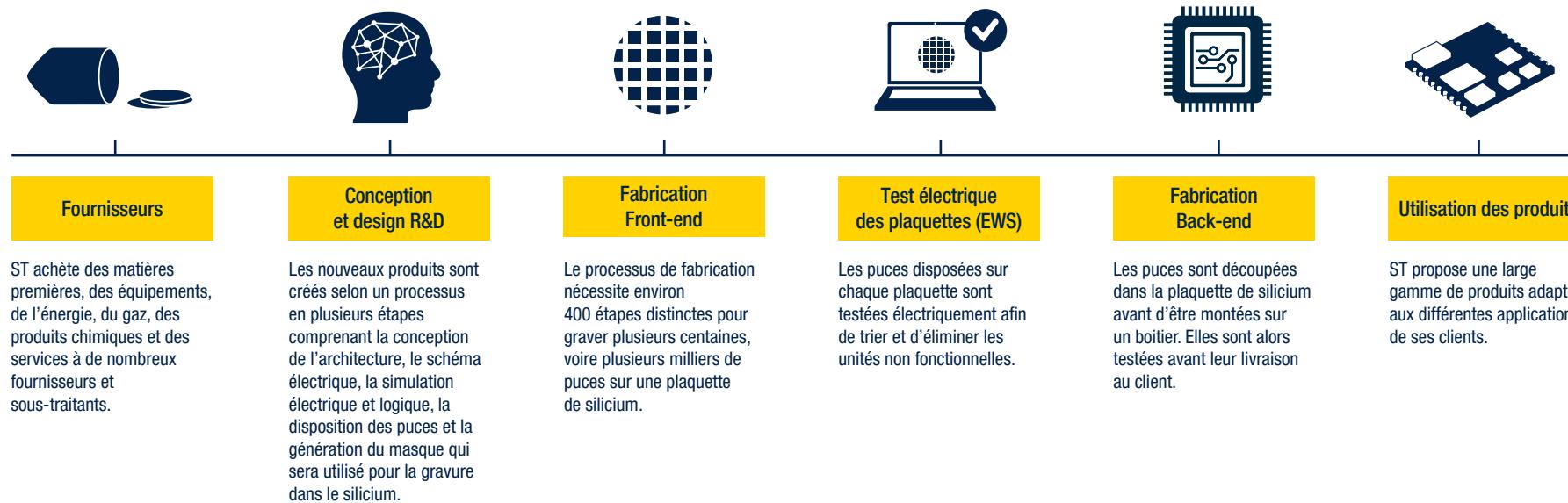
Monde connecté

Comment fabrique-t-on une puce électronique ?

Une puce électronique, composée de matériaux dits “semiconducteurs”, s’apparente au cerveau et au système nerveux d’un appareil électronique. Elle possède un ensemble de circuits électriques qui vont avoir comme objectifs de transmettre, traiter ou stocker des informations à une échelle nanométrique (c'est-à-dire infiniment petite).

Les semiconducteurs sont conçus à partir de lingots de silicium découpés en plaquettes. Les puces sont ensuite gravées sur les plaquettes puis découpées et assemblées en boîtiers. Ces boîtiers sont ensuite intégrés dans les produits finaux des clients selon l’application visée (voiture, téléphone, robotique, informatique, etc.). Le processus global prend environ 4 à 5 mois de fabrication auxquels s’ajoutent 3 à 4 semaines de test et de conditionnement.

Principales étapes de la chaîne de valeur



1.2 | Le Groupe STMicroelectronics

Le Groupe STMicroelectronics est l'un des fabricants les plus importants de semiconducteurs dans le monde.

Le Groupe a été créé en 1987 par la fusion de deux entreprises établies de longue date dans l'industrie des semiconducteurs : la société italienne SGS - Società Generale Semiconduttori et la société française Thomson Semiconducteurs.

ST est un fabricant dit "intégré" de composants qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication de plaquettes de silicium, en passant par l'assemblage et le test, ainsi que la vente et le marketing.

Faits marquants

- Fabricant intégré de composants avec 14 sites de production.
- Président du Directoire et Directeur Général : Jean-Marc Chéry.
- Coté en bourse : Paris, New York, et Milan
- Signataire du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et membre de l'alliance RBA (Responsible Business Alliance).
- Engagement pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2027 pour toutes les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2, et une partie des émissions du scope 3 liées au transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés.

CHIFFRES CLÉS 2024

13,3 chiffre d'affaires en milliards de US\$

Bureaux de vente et marketing dans **40** pays

200 000+ clients dans le monde entier

50 000+ employés dont plus de 9 000 en R&D et conception

~**120** nationalités

21 000 brevets actifs et en cours

14 sites de production ST dans le monde



France (Crolles, Rousset, Tours)
France (Rennes)
Italie (Agrate, Catania)
Italie (Marcianise)
Suède (Norrköping)
Malte (Kirkop)
Maroc (Bouskoura)



Singapour
Malaisie (Muar)
Chine (Shenzhen)
Philippines (Calamba)

● Front-end
(Fabrication des plaquettes)

● Back-end
(Assemblage et test)

1.3 | L'approche développement durable du Groupe ST

Depuis plus de 30 ans, le respect des droits humains et la prise en compte des impacts de ses activités sur les personnes, l'environnement et son écosystème sont profondément intégrés à la culture de ST. ST met en œuvre des programmes et engage des actions pour gérer ses impacts, opportunités et risques au sein de ses opérations et au niveau de certains segments de sa chaîne de valeur, qui sont décrits dans le rapport intégré du Groupe.

Le Groupe ST applique les standards internationaux tels que les "Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains" des Nations-Unies (2011)⁽¹⁾ ; la "Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale" (2017, révisée en 2023)⁽²⁾ ; les "Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises" (2023)⁽³⁾.

La stratégie de développement durable repose sur l'identification et l'évaluation régulières des enjeux importants pour ST et ses parties prenantes.

Elle s'articule sur les axes suivants :

- Donner la priorité à l'humain en mettant l'accent sur la santé et la sécurité au travail, le bien-être ainsi que les droits humains.
- Minimiser son impact sur l'environnement en réduisant, entre autres, ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation d'énergie ainsi qu'en gérant les défis liés à l'eau et aux déchets.

ST est signataire du Global Compact⁽⁴⁾ (Pacte Mondial) depuis 2000. Dans ce cadre, le Groupe s'engage à respecter ses 10 principes relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

⁽¹⁾ www.ohchr.org

⁽²⁾ https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_124923/lang--fr/index.htm

⁽³⁾ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises | OCDE

⁽⁴⁾ Le Pacte mondial des Nations Unies (ou United Nations Global Compact) est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption (<https://unglobalcompact.org/>)

Les objectifs à long terme du Groupe pour le développement durable

- ▶ Réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2030 au global et en absolu par rapport à 2024.
- ▶ Réduire de 90 % l'effet de serre induit par les gaz utilisés dans les procédés de fabrication d'ici 2030.
- ▶ Réduire ses émissions de GES du scope 3 de la chaîne de valeur amont de 10 % d'ici 2030, et de 20 % d'ici 2035 par rapport à 2024.
- ▶ S'approvisionner à 100 % en énergie renouvelable d'ici 2027 avec des achats et des installations de production d'énergies renouvelables.
- ▶ Réaliser chaque année des économies d'énergie, pour atteindre un total cumulé d'économies de 100 GWh d'ici 2035 par rapport à 2024.
- ▶ Diminuer davantage les émissions de composés organiques volatils (COV) des sites de production de ST, pour atteindre une réduction absolue globale de 70 % d'ici 2030 par rapport à 2024.
- ▶ Fournir des produits exempts d'halogènes à 98 % d'ici 2035 tout en poursuivant les efforts pour évaluer en continu les substances extrêmement préoccupantes et leur substitution.
- ▶ Atteindre un taux annuel de recyclage de l'eau d'au moins 60 % d'ici 2035 grâce à la mise en œuvre de programmes innovants.
- ▶ Économiser de l'eau chaque année pour atteindre 6 millions de mètres cubes d'eau économisés d'ici 2035 par rapport à 2024.
- ▶ Réutiliser, recycler et valoriser chaque année au moins 95 % de ses déchets, et limiter l'élimination des déchets à moins de 5 %.
- ▶ Obtenir d'ici 2030 la reconnaissance platine du RBA pour tous les principaux sites de production majoritairement détenus par ST.
- ▶ Atteindre chaque année un taux de cas enregistrables total de 0,75 * ou moins pour les blessures et maladies liées au travail, y compris les travailleurs de la chaîne de valeur sur site.
- ▶ Maintenir chaque année un écart de rémunération ajusté entre les femmes et les hommes inférieur à 5 % au niveau de l'entreprise.
- ▶ Atteindre au moins 25 % de femmes dans les rôles de management et de senior management d'ici 2035.
- ▶ Certifier 100 % de ses sites de production selon le standard de l'Alliance for Water Stewardship (AWS) d'ici 2035.

* Méthodologie de la Corporate Reporting Sustainability Directive (CSRD)

1.4 | STMicroelectronics France

ST France compte 13 sites en France, dont 4 sites industriels (trois sites Front-end et un site Back-end) et 9 centres de Recherche et Développement (R&D) et bureaux de Ventes et Marketing en France, plus 1 centre de R&D en Tunisie.

CHIFFRES CLÉS ST FRANCE 2024

4
sites industriels

10
centres de R&D et bureaux de Ventes et Marketing

13 000+
salariés

30 %
de femmes dans les effectifs

100+
nationalités

- Site de production
- R&D, Ventes & Marketing

Paris

Siège de ST France
Ventes & Marketing
R&D produits

Saint-Germain-en Laye

R&D produits
2 sites : fabrication Back-end et R&D produits

Le Mans

R&D produits

Tours

Fabrication Front-end
R&D technologique et produits

Toulouse

R&D produits

Le Bourget-du-Lac

R&D produits

Grenoble

R&D produits et Back-end Test

Crolles

Fabrication Front-end
R&D technologique

Sophia Antipolis

R&D produits

Rousset

Fabrication Front-end
R&D technologique et produits

Toulon

Développement outils logiciel

Tunis

R&D produits





2. Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance

2 | Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance

Le Plan de Vigilance de STMicroelectronics France (le “Plan de Vigilance” ou le “Plan”) est établi en application de la loi 2017-399 du 27 mars 2017.

Il a pour objet de présenter les mesures de vigilance raisonnable mises en œuvre afin d’identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l’environnement, résultant des activités de STMicroelectronics France et des sociétés qu’elle contrôle, directement ou indirectement, au sens de l’article L.233-16 (II) du code de commerce (“ST France”), ainsi que des activités des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités s’inscrivent dans le cadre de cette relation.



Le Plan comporte notamment :

- une cartographie mise à jour des risques,
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie,
- des actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves,
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements,
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre.

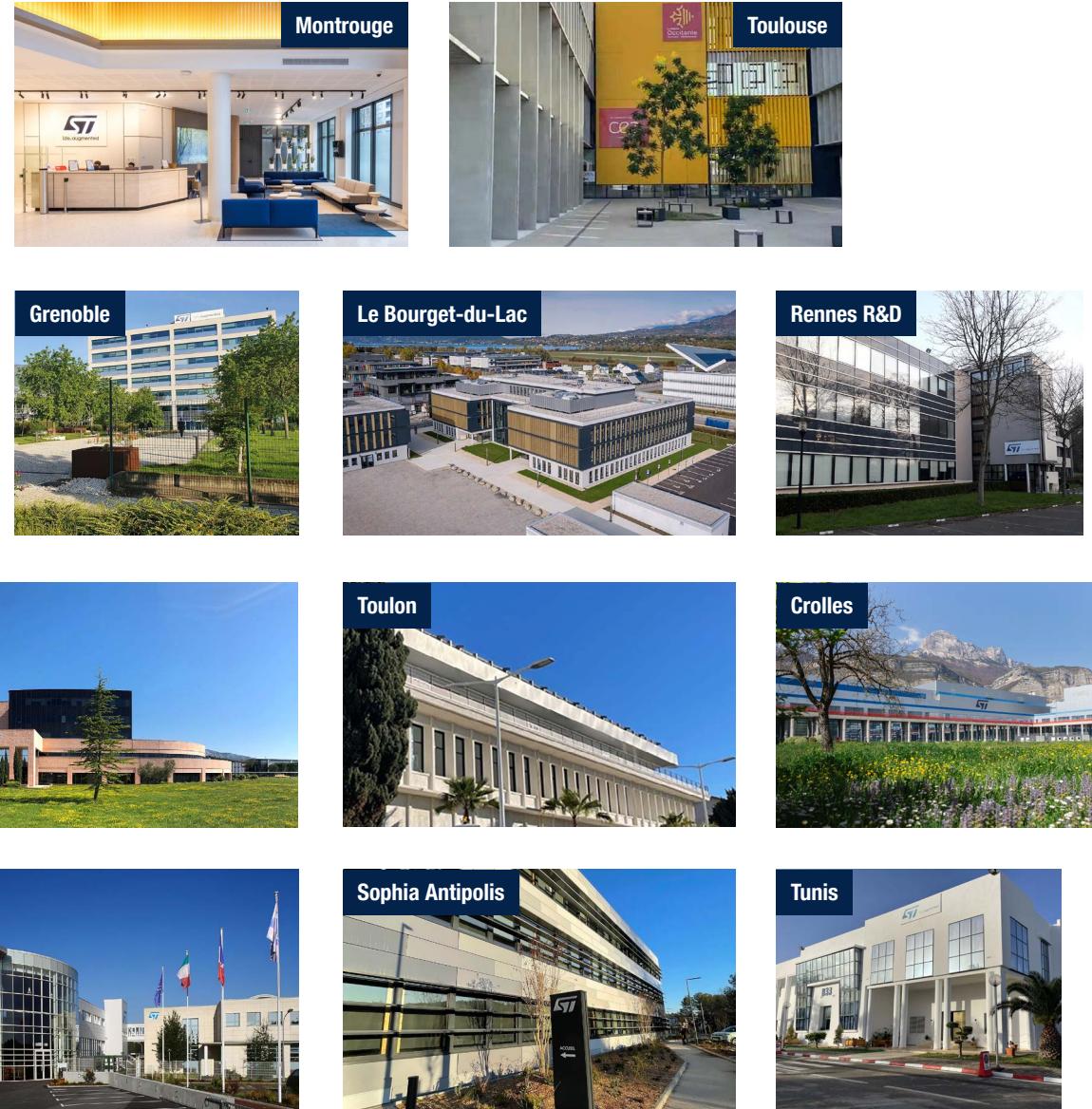
Le Plan comprend également un compte-rendu de sa mise en œuvre effective, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1⁽¹⁾ du code de commerce. Les données relatives à l'exercice 2024 concernent essentiellement ST France complétées par quelques informations au niveau du Groupe.

⁽¹⁾ Numérotation en vigueur au 1^{er} janvier 2025

2.1 | Périmètre du Plan

Conformément à l'article L. 225-102-1⁽¹⁾ du code de commerce, le Plan de ST France concerne STMicroelectronics France ainsi que les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-16 de ce même code, et dont la liste est la suivante :

- **STMicroelectronics France**, sites de Paris (Siège, localisé à Montrouge), Toulouse (localisé à Labège), Crolles, Grenoble, Saint-Germain-en-Laye et Tunis
- **STMicroelectronics (Alps) SAS**, site de Grenoble
- **STMicroelectronics (Grenoble 2) SAS**, sites de Grenoble, Le Bourget-du-Lac
- **STMicroelectronics (Crolles 2) SAS**, site de Crolles
- **STMicroelectronics (Grand Ouest) SAS**, sites du Mans et Rennes (R&D)
- **STMicroelectronics (Rousset) SAS**, sites de Rousset, Toulon et Sophia Antipolis (localisé à Biot)
- **STMicroelectronics (Tours) SAS**, sites de Tours et Rennes Back-end



⁽¹⁾ Numérotation en vigueur au 1^{er} janvier 2025

2.2 | Gouvernance du Plan de Vigilance

Le pilotage du plan est assuré par le Comité de pilotage du Plan de Vigilance, qui comprend le Comité de Direction de ST France et certaines fonctions corporate du Groupe ST.



Le Comité de Direction a notamment pour rôle de valider le Plan et en particulier la cartographie des risques de ST France relative au devoir de vigilance.

Le présent Plan de Vigilance a été présenté au Comité de Direction France en avril 2025.

Des comités de pilotage du développement durable, au sein des principaux sites de ST France notamment à Crolles, Grenoble, Tours, Rennes Back-end, et Rousset, contribuent à la mise en place des actions sur les différentes thématiques du Plan.

A ce jour, ces comités composés principalement des directions site, santé et sécurité, RH, développement durable, etc, ont notamment pour rôle de :

- déployer la stratégie développement durable du Groupe au niveau des sites, au travers de programmes dédiés et selon le contexte local ;
- définir des objectifs locaux et des indicateurs de performance associés ;
- engager les sites avec les parties prenantes du territoire.

Le Comité de pilotage du Plan de Vigilance a pour rôle de :

- appliquer, selon les besoins de ST France, les approches Groupe dans des domaines pertinents (en particulier en ce qui concerne la méthodologie de cartographie des risques, la consultation des parties prenantes, ainsi que la déclinaison et la mise en œuvre des programmes de développement durable du Groupe) ;
- établir et mettre à jour la cartographie des risques liés aux activités de ST France et de sa chaîne d'approvisionnement ;
- proposer des actions d'atténuation et de prévention ;
- rédiger le Plan de Vigilance ;
- proposer une feuille de route dans une démarche d'amélioration continue du Plan de Vigilance.

Le Comité de pilotage se réunit régulièrement et s'est réuni de façon bimensuelle au cours de la préparation et de la rédaction du présent Plan de Vigilance.

En 2024, la gouvernance du Plan de Vigilance a été renforcée avec la création d'une fonction Responsable Développement Durable au sein de ST France reportant directement à la Présidente de ST France.

Cette évolution témoigne également de l'intégration plus structurée des enjeux de développement durable dans les décisions stratégiques de ST France.

2.3 | Dialogue avec les parties prenantes



Une communication ouverte et le recueil des attentes des parties prenantes internes et externes permet à ST France d'adapter et de faire évoluer les actions de maîtrise des impacts de ses activités et de celles de ses partenaires selon les besoins individuels et collectifs.

ST France s'attache à développer un dialogue avec ses parties prenantes au niveau national ainsi que sur les différents territoires où elle opère pour échanger sur les enjeux liés à ses activités.

Les échanges varient d'un site à l'autre en fonction de leurs tailles et de leurs activités.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière d'échanges avec les parties prenantes en adoptant une politique pour harmoniser et structurer son approche, et poser notamment les principes généraux tels que la création d'impact positif, l'inclusion, la représentativité, le respect et la confiance, applicables au dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette politique d'engagement des parties prenantes, en cours de déploiement au niveau des sites de ST France, est disponible sur www.st.com.



De nombreux exemples d'échanges avec les parties prenantes sur les sujets du Plan de Vigilance sont présentés au tout long de ce document.



EMPLOYÉS

Principales attentes ⁽¹⁾

- Santé et sécurité au travail
- Droits humains et conditions de travail
- Ethique
- Pollution et matières dangereuses
- Gestion de l'eau

Modalités de dialogue

- Enquête auprès des employés et groupes de travail dédiés
- Formations
- Web conférences et intranet sur les actualités Groupe et locales



REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET SYNDICATS

Principales attentes ⁽¹⁾

- Droits humains et conditions de travail
- Changement climatique
- Gestion de l'eau
- Pollution et matières dangereuses
- Égalité de traitement

Modalités de dialogue

- Négociations collectives obligatoires
- Négociation d'accords collectifs sur des sujets spécifiques à l'initiative de l'employeur et/ou des syndicats représentatifs.
- Réunions d'information et réunions d'information-consultation du CSE Central et des CSE locaux
- Réunions spécifiques du CSSCT et des commissions



CLIENTS

Principales attentes ⁽¹⁾

- Droits humains et conditions de travail
- Changement climatique
- Pollution et matières dangereuses
- Santé et sécurité au travail

Modalités de dialogue

- Salons professionnels et journées technologiques
- Séminaires, conférences, ateliers
- Visites de sites, réunions, audits
- Associations professionnelles



ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Principales attentes ⁽¹⁾

- Ethique
- Droits humains et conditions de travail
- Changement climatique
- Gestion de l'eau

Modalités de dialogue

- Activités de partenariat public-privé
- Consortiums industriels et groupes de travail
- Visites de sites, conférences, séminaires



INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET LABORATOIRES

Principales attentes ⁽¹⁾

- Gestion de l'eau
- Droits humains et conditions de travail
- Gestion des déchets
- Santé et sécurité au travail

Modalités de dialogue

- Stages, doctorats
- Projets de R&D communs, laboratoires communs
- Conférences, séminaires techniques, visites de sites



AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES

Principales attentes ⁽¹⁾

- Égalité de traitement
- Droits humains et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Changement climatique

Modalités de dialogue

- Projets collaboratifs et partenariats
- Correspondances et réunions
- Visites de sites

⁽¹⁾ Principales attentes des parties prenantes identifiées dans le cadre de consultations lors des exercices de matérialité conduits par l'équipe Développement Durable et lors d'échanges réguliers en local avec les parties prenantes en 2024. L'engagement avec les investisseurs, actionnaires et analystes financiers est géré au niveau du Groupe ST.

2.4 | Cadre de gestion globale des risques et son application à ST France

Le cadre de gestion globale des risques (Enterprise Risk Management - ERM) du Groupe ST est formalisé dans une politique qui est alignée au standard ISO 31000⁽¹⁾ (Management du risque).

Afin d'appréhender les risques au niveau organisationnel de manière pertinente, le processus ERM est appliqué au niveau du Groupe, dans ses unités organisationnelles, dans les grands programmes du Groupe ainsi qu'au niveau de certaines entités juridiques lorsque cela est requis par les réglementations applicables, notamment en France avec le devoir de vigilance.

Les activités de maîtrise des risques de ST sont encadrées par l’“appétence aux risques” du Groupe ST (risk appetite strategy), qui dépend notamment de la nature de ceux-ci.

Ainsi, ST, grâce à son dispositif de contrôle interne, s’efforce de réduire son exposition résiduelle à un niveau aussi bas que pratiquement possible pour certaines catégories de risques.

Dans le cadre du devoir de vigilance, ces catégories sont les suivantes :

- personnes, santé et sécurité,
- impact environnemental en conformité avec les réglementations applicables et les engagements de ST.

En 2024, le Groupe ST a actualisé sa cartographie des risques en lien avec ses objectifs stratégiques, afin de confirmer ses priorités en matière de développement durable.

ST France s’inscrit dans cette approche en appliquant le cadre de gestion globale des risques décrit ci-contre.

⁽¹⁾ Standard ISO 31000 : <https://www.iso.org/fr/iso-31000-risk-management.html>



Cadre de gestion globale des risques (“Enterprise Risk Management” - ERM)

Gouvernance, organisation, et culture	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision et gouvernance des risques • Culture de la maîtrise des risques • Appétence aux risques • Fonctions de maîtrise des risques et référents internes
	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse et suivi des risques et opportunités (en support de la stratégie et de la performance)
	<ul style="list-style-type: none"> • Corpus documentaire de référence (politiques et procédures) • Processus de risk management (définition et méthodologies)
	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes et outils
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision et gouvernance des risques • Culture de la maîtrise des risques • Appétence aux risques • Fonctions de maîtrise des risques et référents internes
	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse et suivi des risques et opportunités (en support de la stratégie et de la performance)
	<ul style="list-style-type: none"> • Corpus documentaire de référence (politiques et procédures) • Processus de risk management (définition et méthodologies)

Application de la méthodologie et approche suivie par ST France

ST France a identifié et évalué les impacts de ses activités (Cartographie des risques liés aux opérations de ST France) et de celles de ses relations d'affaires (Cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement de ST France) selon la méthodologie ERM du Groupe qui prévoit l'évaluation nette des risques en prenant en compte les mesures de maîtrise déjà existantes.

L'évaluation des risques nets (ou résiduels) permet d'identifier les sujets qui, bien que faisant déjà l'objet d'une certaine maîtrise, peuvent encore nécessiter la mise en œuvre de mesures de maîtrise complémentaires. Cette méthodologie d'évaluation garantit donc une meilleure efficacité de la gestion des risques. Cette approche permet, par ailleurs, de maintenir une cohérence avec la méthodologie adoptée pour l'analyse de double matérialité du Groupe ST, qui est aussi alignée avec le dispositif ERM de ST.

En 2024, ST France a mis à jour sa cartographie des risques en menant des entretiens avec les membres de la Direction et les experts des thématiques du Plan de Vigilance et en tenant compte des attentes des parties prenantes.

Pour cela, ST France a réalisé une consultation de ses parties prenantes internes et externes.

Cela a permis de :

- collecter des perspectives additionnelles visant à soutenir l'identification et évaluation des risques,
- identifier leurs attentes,
- s'assurer de l'exhaustivité des sujets identifiés.

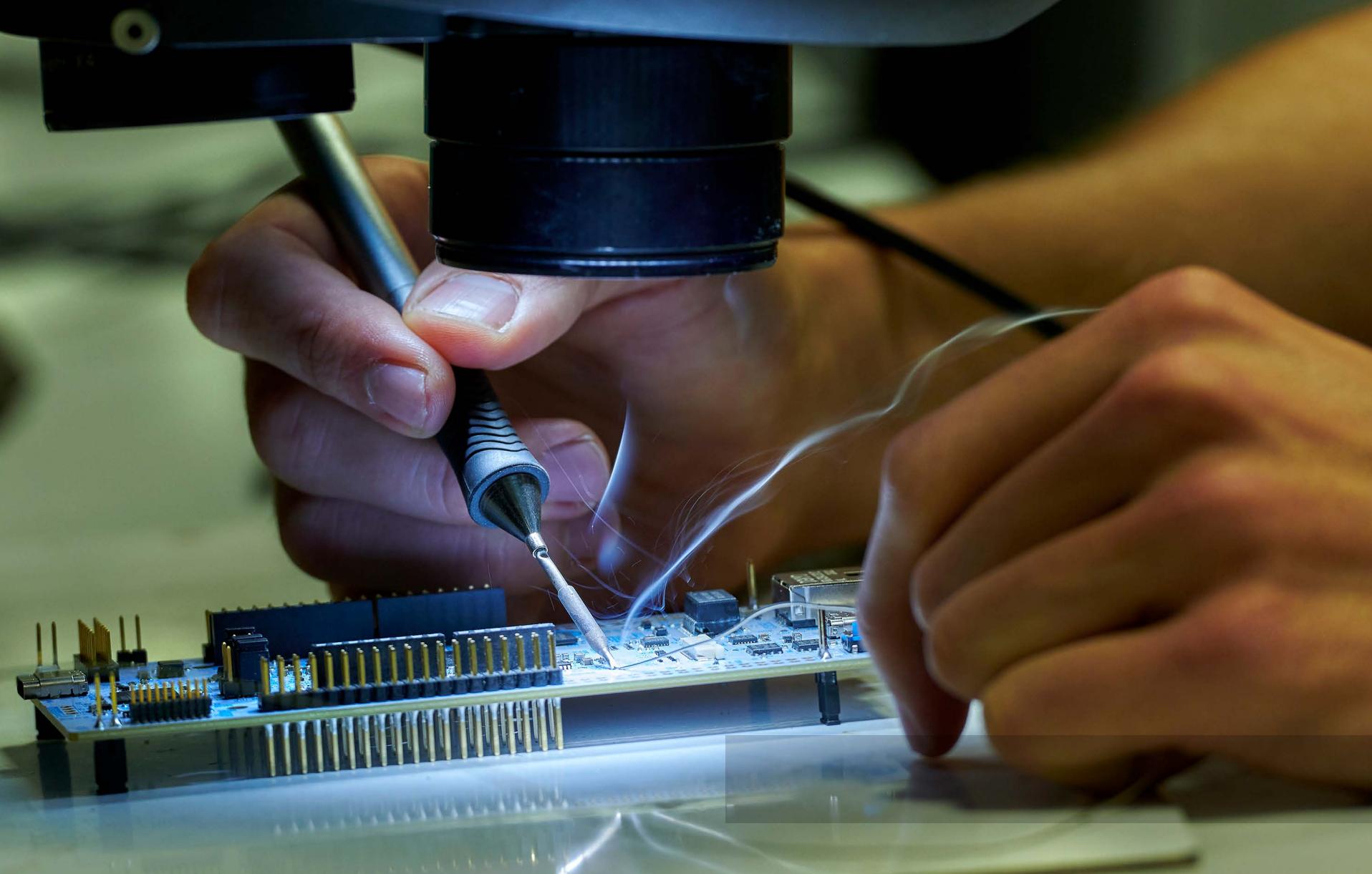
Les risques nets ont été actualisés en prenant en compte des facteurs et informations qualitatives et des considérations quantitatives lorsque disponibles.

En 2024, suite à la publication du premier rapport intégré du Groupe ST, les résultats de l'analyse de double matérialité réalisée dans le cadre de la CSRD ont été également pris en compte pour compléter la mise à jour de la cartographie de risques liés au devoir de vigilance.

Le Plan de Vigilance de ST France reporte les informations concernant les risques de criticité égale ou supérieure à 2 et peut donc inclure d'autres thématiques que celles communiquées dans le rapport intégré du groupe ST sur la base de l'analyse de double matérialité.

Lors de la préparation du Plan de Vigilance 2024, ST France a mis à jour sa cartographie des risques en suivant la procédure ERM décrite ci-dessous :

	Cartographie des risques liés aux opérations de ST France	Cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement de ST France
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la méthodologie ERM ST de cartographie des risques • Evaluation de la probabilité d'occurrence en 4 niveaux de "peu probable" (1) à "quasiment certain" (4) • Evaluation de la magnitude en 4 niveaux de "faible" (1) à "très élevée" (4) • Evaluation en 4 niveaux de criticité nette basée sur le croisement de la probabilité d'occurrence (axe vertical) et de la magnitude (axe horizontal) • Evaluation des risques nets en prenant en compte les mesures de maîtrise existantes 	<p>Probabilité ↑ 1 2 3 4 Magnitude → 1 2 3 4</p> <p>Criticité 4 (plus élevée) Criticité 3 Criticité 2 Criticité 1 (moins élevée)</p>
Approche	<ul style="list-style-type: none"> • Partie intégrante du processus ERM • Entretiens d'identification des risques avec les membres de la Direction et les experts des sujets du Plan de Vigilance (y compris les responsables des grands sites et des fonctions concernées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie intégrante du processus ERM • Entretiens d'identification des risques avec les membres de la Direction Développement Durable, Direction des Achats et Gestion des Tiers • Pré-évaluation de chaque risque identifié en prenant en compte l'expérience du programme "Responsible Business Alliance (RBA)"
Validation	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cartographie des risques "devoir de vigilance" au Comité de direction de ST France • Discussion et approfondissement • Validation par le Comité de direction de ST France 	



3. Cartographie des risques

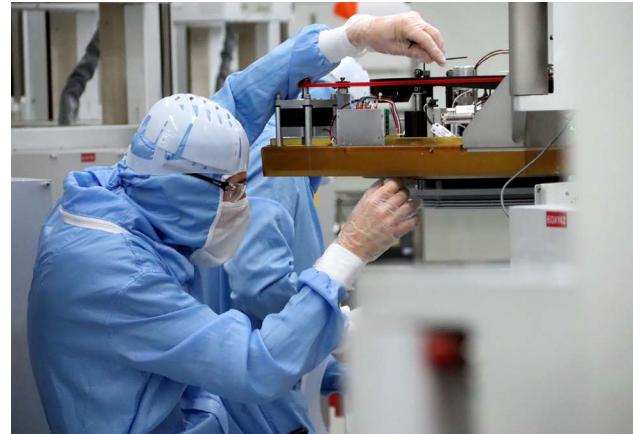
3.1 | Univers des risques “Devoir de vigilance”

Les tableaux ci-après présentent les principaux types de risques identifiés dans chacune des grandes thématiques du devoir de vigilance.



DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

- Risques liés à des pratiques discriminatoires
- Risques liés au dialogue social et à la liberté d'expression
- Risques liés aux droits humains et du travail
 - Travail forcé
 - Travail des enfants et des jeunes travailleurs
 - Traitements violents ou abus d'autorité
 - Rémunération et horaires de travail
 - Impacts négatifs sur les communautés locales/autochtones
- Risques liés à la gestion des données personnelles



SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Risques liés à la santé et la sécurité au travail
 - Accidents du travail, y compris accidents de trajet et déplacements professionnels
 - Maladies professionnelles
 - Risques psychosociaux
 - Environnement de travail



ENVIRONNEMENT

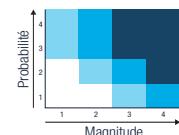
- Risques liés au changement climatique:
 - Emissions de gaz à effet de serre (GES)
- Risques liés à la consommation énergétique
- Risques liés à l'utilisation des ressources en eau
- Risques liés à l'utilisation d'autres ressources naturelles
- Risques de pollution de l'eau, de l'air, des sols
- Risques liés au transport, au stockage et à l'utilisation de matières dangereuses
- Risques liés à la gestion des déchets et recyclage
- Risques d'atteinte à la biodiversité

3.2 | Cartographie des risques ST France

L'importance des risques pouvant être induits par les opérations ou par la chaîne d'approvisionnement de ST France est indiquée dans les tableaux ci-dessous allant du blanc pour les moins critiques au bleu foncé pour les plus critiques.

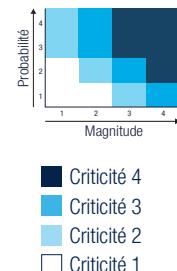
Concernant les opérations de ST France, les risques ont été évalués de manière distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Droits humains et libertés fondamentales		ST France		Chaîne d'approvisionnement
Type de risques	Risques	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing	
Pratiques discriminatoires	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et/ou à des inégalités de traitement et/ou du harcèlement. 			
Dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du dialogue social. 			
Travail forcé	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et/ou sous menace. 			
Travail des enfants/des jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les enfants/les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations en matière d'emploi. 			
Traitements violents ou abus d'autorité	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et/ou des abus d'autorité. 			
Rémunération et horaires de travail	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et horaires de travail. 			
Impact négatif sur les communautés locales/autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les communautés locales/autochtones lié à la dégradation des conditions de vie. 			
Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles. 			



- Criticité 4
- Criticité 3
- Criticité 2
- Criticité 1

Santé et sécurité		ST France		Chaîne d'approvisionnement
Type de risques	Risques	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing	
Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et/ou en déplacement professionnel. 			
Maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles. 			
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out. 			
Environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et/ou d'hébergement inadéquat. 			



Environnement		ST France		Chaîne d'approvisionnement
Type de risques	Risques	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing	
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES). 			
Consommation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation énergétique. 			
Utilisation des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau. 			
Utilisation d'autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur l'environnement lié à l'utilisation de ressources naturelles (autres que l'eau et l'énergie) non renouvelables. 			
Pollution (eau, sol, air)	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur les écosystèmes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols. 			
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur l'environnement résultant d'accidents lors du transport, du stockage ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux. 			
Gestion des déchets et recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets. 			
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'impact négatif sur la biodiversité générée par les activités et/ou lié à l'utilisation du foncier. 			



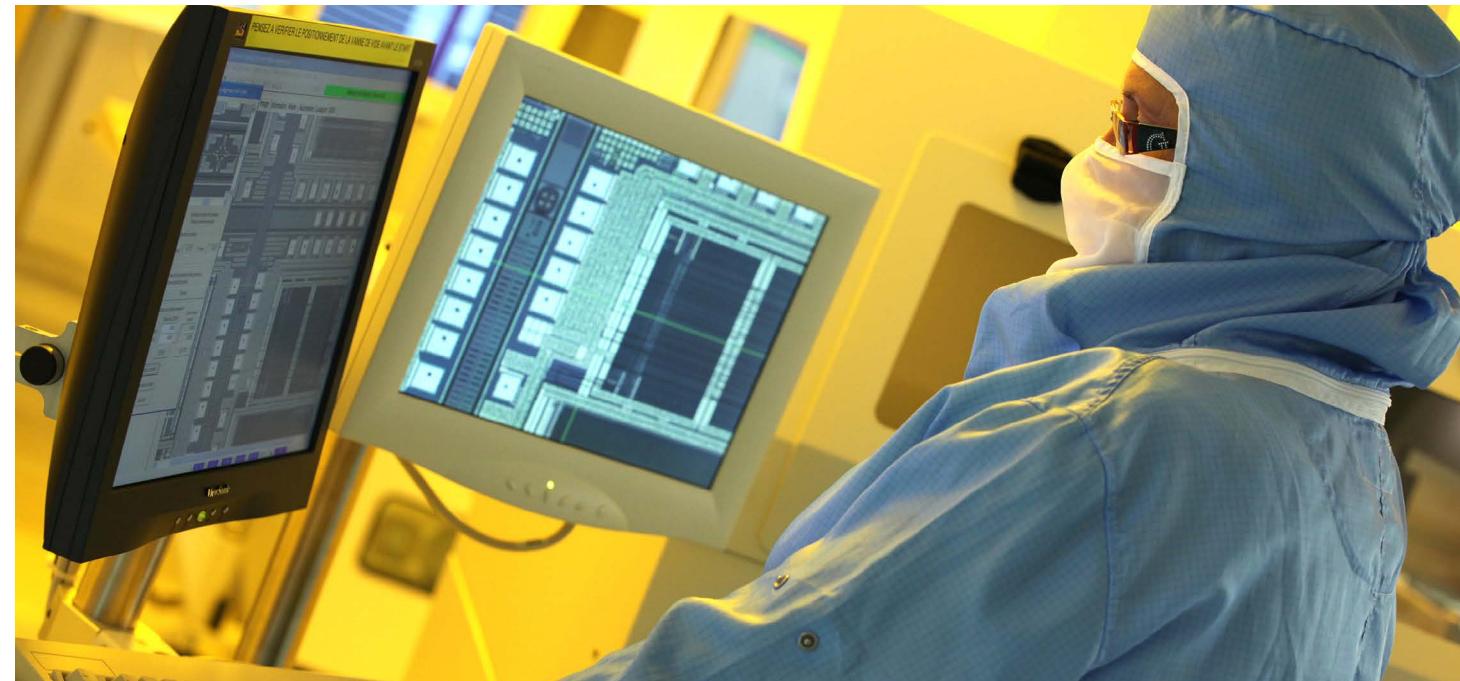
4. Les actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations

4 | Les actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations

Afin d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement, ST France déploie différents programmes de gestion des impacts propres à ses opérations.

Cette section présente, pour chaque grande catégorie de risques liés au devoir de vigilance :

- l'extrait de la cartographie des risques de ST France, l'illustration de situations potentielles, et le degré de criticité du risque par type de site de ST France (sites de production, centres de R&D et de bureaux de ventes et marketing),
- pour chaque grande catégorie des risques, les procédures d'évaluation de la situation, les programmes d'atténuation et de prévention des risques,
- pour la plupart des risques de criticité 2 à 4, des exemples concrets d'actions d'atténuation et de prévention menées ou poursuivies en 2024 en France et au niveau du Groupe.

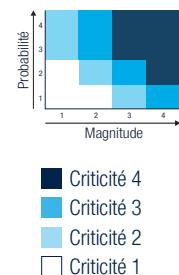


4.1 | Droits humains et libertés fondamentales

> Cartographie des risques

Les risques induits par les opérations de ST France ont été évalués de manière distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Droits humains et libertés fondamentales			ST France	
Type de risques	Risques liés aux droits humains et libertés fondamentales	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Pratiques discriminatoires	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et/ou à des inégalités de traitement et/ou du harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> Inégalités de traitement non légitimes dans les processus RH en matière de recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations, etc. Pratiques discriminatoires telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux, politique, sexuel, géographique, ou physique, etc. Cas de micro-agressions ou coercition, de harcèlement verbal, psychologique, ou physique, ou tout comportement perturbant ou interférant avec le travail d'autrui ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. 		
Dialogue social	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du dialogue social.	<ul style="list-style-type: none"> Obstruction à la liberté d'expression au non-respect des droits de l'homme concernant les employés, y compris la liberté d'association. 		
Travail forcé	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et/ou sous menace.	<ul style="list-style-type: none"> Travail accompli contre son gré et/ou sous la contrainte d'une peine quelconque, y compris la servitude pour dettes. 		
Travail des enfants/des jeunes travailleurs	Risque d'impact négatif sur les enfants/les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations en matière d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de non-respect des réglementations en matière d'emploi de salariés en deçà de l'âge légal susceptibles de nuire à la santé ou au développement physique ou moral. 		
Traitements violents ou abus d'autorité	Risque d'impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et/ou des abus d'autorité.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de personnes en état de faiblesse économique et sociale qui pourraient être victimes d'abus d'autorité ou de traitements violents. 		
Rémunération et horaires de travail	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et d'horaires de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi insuffisant du respect des réglementations nationales et internationales du travail concernant les travailleurs (y compris les horaires excessifs). Système de contrôle des temps de travail inefficace. Pratiques de rémunération et d'avantages sociaux à l'encontre des normes locales, internationales ou des règles du Groupe, ou non compétitives par rapport à celles des concurrents. 		
Impact négatif sur les communautés locales/autochtones	Risque d'impact négatif sur les communautés locales/autochtones lié à la dégradation des conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte aux droits des populations autochtones, en termes d'appropriation des terres/de remise en cause des droits de propriété/d'expropriations forcées, ou d'atteinte au patrimoine culturel/naturel des communautés locales. Activités de l'entreprise qui pourraient induire des risques sur la santé et la sécurité ou participer de manière indirecte, à une dégradation du niveau de vie des communautés locales (e.g., contribution à une répartition inégale de la valeur générée, captation des ressources, absences d'investissement dans des infrastructures locales de transport, d'éducation et médicales). 		
Données personnelles	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Défaillances ou inadéquation des mesures de gestion, protection/sécurisation des données personnelles facilitant leur vol/perte ou leur mauvaise utilisation et pouvant donner lieu à une atteinte aux droits et aux libertés des personnes concernées. 		



➤ Procédures d'évaluation au sein de ST, programmes et actions d'atténuation et de prévention des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales

ST s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de travail et de droits humains, en les plaçant au cœur de sa stratégie et de sa culture d'entreprise. Pour ce faire, ST développe et met en œuvre de solides programmes de diligence raisonnable afin d'identifier, prévenir les risques et déployer des actions de remédiation si nécessaire.

Le programme de diligence raisonnable de ST pour ses propres opérations, suivi par ST France, repose sur les éléments suivants :

- une conduite responsable des affaires intégrée dans les politiques du Groupe,
- l'identification et l'évaluation des impacts négatifs (y compris par le biais de programmes d'audit et l'engagement de ses collaborateurs),
- la cessation, la prévention et l'atténuation des impacts négatifs en identifiant les causes, en mettant en œuvre des mesures correctives et en fournissant des remédiations, le cas échéant,
- le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des résultats,
- la formation et la sensibilisation.

L'intégration de pratiques responsables dans les politiques du Groupe

ST s'engage à adopter une conduite responsable, conformément à son Code de Conduite (disponible sur www.st.com) et à ses politiques et procédures connexes telles que sa Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise et sa Procédure sur les Droits du Travail et les Droits Humains.

Les politiques, disponibles sur le site internet du Groupe (www.st.com) sont guidées par des normes internationales reconnues, telles que les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ; les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

De plus, en tant que membre du Responsible Business Alliance (RBA) depuis 2005, ST a intégré dans ses politiques le standard du RBA, une norme industrielle qui couvre les droits et le bien-être des travailleurs à travers le monde.

Ces politiques se concentrent sur :

- l'interdiction du travail forcé, sous toutes ses formes, notamment la servitude pour dettes, la traite des êtres humains, le travail involontaire, l'esclavage, le travail des enfants,
- la mise en œuvre d'une organisation équitable du temps de travail, des salaires, des avantages sociaux, des conditions de travail,
- le respect de la liberté d'association, de la vie privée et des informations personnelles,
- l'amélioration du bien-être et de la sécurité des employés.

Une harmonisation des politiques et pratiques au niveau de ST France a été initiée en 2024 avec la mise à jour et/ou la création de procédures ST France applicables à tous les sites en remplacement de procédures locales ou spécifiques à certains sites.



Principes couverts par les politiques du Groupe ST en matière de droits humains et libertés fondamentales



Travail forcé

ST interdit le travail forcé, y compris la servitude pour dettes, la traite des êtres humains, l'esclavage, le travail involontaire, le travail carcéral forcé.



Salaires et avantages équitables

ST offre des salaires conformes à toutes les lois applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux.



Traitement équitable, lutte contre le harcèlement

ST applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de mauvais traitement et de harcèlement.



Prévention du travail des enfants et protection des jeunes travailleurs

ST interdit le travail des enfants et veille à ce que les travailleurs de moins de 18 ans ne soient pas exposés à des travaux dangereux.



Non-discrimination

ST interdit toute discrimination et offre des chances égales à tous les employés en fonction de leur comportement, de leurs compétences et de leurs aptitudes.



Liberté d'association

ST respecte le droit de tous les travailleurs de former des syndicats et d'y adhérer, de négocier collectivement et de se réunir pacifiquement.



Organisation équitable du temps de travail

ST maintient des horaires de travail raisonnables et des périodes de repos suffisantes, conformément aux lois applicables et aux normes du secteur.



Conditions de travail équitables et bien-être des employés

ST s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain, propice au bien-être des employés.



Confidentialité des informations personnelles

ST protège la confidentialité de toutes les données personnelles qu'il recueille.

9

principes fondamentaux
de l'approche de la diligence
raisonnable

Identification et évaluation des incidences négatives sur les droits humains et libertés fondamentales

ST réalise des évaluations annuelles de risques sur ses principaux sites afin d'identifier et d'évaluer les impacts de ses activités sur les droits humains et les libertés fondamentales.

Ces évaluations sont effectuées à l'aide de plusieurs méthodes, notamment :

- une évaluation globale des risques inhérents aux activités et aux sites de ST réalisée par les équipes Développement Durable du Groupe,
- des évaluations locales, afin d'identifier les risques en matière de travail et de droits humains associés aux opérations locales sur les principaux sites,
- des questionnaires d'auto-évaluation du RBA comportant des questions relatives aux droits humains, au travail, à la santé et la sécurité, à l'environnement et à l'éthique.

Programmes d'audit et plans d'actions correctives

Les évaluations de risques sont complétées par un programme d'audit qui repose sur :

- des audits tierce-partie RBA tous les 2 ans sur les plus grands sites de production dont les sites de Crolles, Rousset et Tours en France, reconnus Platine avec une conformité totale aux standards (200/200) fin 2024.
- des audits internes sur les droits humains et le travail tous les trois ans sur les principaux sites de production conduits par les équipes Développement Durable du Groupe.

En cas de non-conformité, les sites sont tenus d'établir un plan d'actions correctives. Les plans d'actions correctives incluent : a) la détermination des causes profondes, et b) la description des actions préventives et correctives pour traiter les causes. Les actions correctives peuvent inclure des changements de politique ou de procédure, des communications ou des formations, et des mesures d'impact. Les actions correctives doivent être identifiées et mises en œuvre dans les 12 mois suivant l'audit. Ces plans visent à prévenir la récurrence, à atténuer et/ou éliminer les impacts négatifs identifiés.

Suivi des performances

La performance sociale des sites de ST est suivie mensuellement à l'aide d'outils de reporting spécifiques, tels que les rapports sur les heures de travail et les congés. ST suit également régulièrement la performance des sites par rapport à des objectifs et cibles spécifiques. Ceux-ci sont inclus dans les objectifs personnels de l'équipe des ressources humaines concernée et des responsables développement durable locaux, les 'Sustainability Champions' qui sont chargés de :

- déployer la stratégie et les programmes sur les différents sites ;
- aider la direction des sites à définir les objectifs et les indicateurs clés de performance au niveau local,
- surveiller et rapporter les performances à l'entreprise,
- partager les meilleures pratiques,
- mettre en place la stratégie d'engagement des parties prenantes des sites.

Communication et formation

Au niveau de ST France, les communications relatives au sujet des ressources humaines sont disponibles en français et en anglais. Un travail a été initié en 2024 afin que toutes les politiques et procédures de l'entreprise présentes dans le règlement intérieur soient disponibles en français.

ST propose une formation sur le travail et les droits humains dans ses sites de production, et des outils pour communiquer et répondre aux questions des employés sur les normes de responsabilité sociale. Cette formation est également dispensée aux nouveaux collaborateurs dans le cadre de leur processus d'intégration.

➤ Exemples concrets d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions poursuivies ou mises en place en 2024
Rémunération et horaires de travail	●	Paiement de tous les stagiaires y compris les stages de moins de 8 semaines (hors stage découverte).
	●	Amélioration du système de notification des managers en cas d'anomalie de temps de travail (p.ex., irrégularité ou absence de pointage).
	●	Interdiction du travail de nuit pour les alternants.
Travail des enfants et protection des jeunes travailleurs	●	Renforcement de la prévention du travail des mineurs à travers la création d'une procédure interne.
	●	Révision des livrets d'informations stagiaires et alternants avec l'ajout d'éléments supplémentaires sur le temps de travail et le télétravail.

- Groupe dont ST France
- ST France

➤ Actions d'atténuation et de prévention des pratiques discriminatoires

ST entend favoriser un environnement de travail exempt de discrimination, dans lequel tous les individus sont traités avec respect et dignité.

Le programme Diversité, Equité et Inclusion (DEI) repose sur :

- une tolérance zéro de la discrimination partout dans le monde,
- le recrutement d'une main-d'œuvre diversifiée qui soit le reflet de la société,
- l'équité dans les opportunités de développement et de carrière, ainsi que l'égalité de rémunération,
- une culture inclusive qui valorise chaque individu et lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

Top Employer 2025

Pour la 5^{ème} année consécutive, en 2024, ST a reçu la certification "Top Employer" en France, délivrée par Top Employers Institute.



En ligne avec la vision de ST en matière de DEI, l'enquête anonyme réalisée auprès des collaborateurs comprend une affirmation à laquelle les répondants doivent indiquer leur accord ou désaccord : "Chez ST, je n'ai pas besoin de cacher qui je suis vraiment pour être accepté." En 2024, 77 % des répondants de ST France ont répondu positivement à cette question, soit une augmentation de six points par rapport à 2023. De même, cette enquête permet d'évaluer l'indice DEI sur l'engagement des employés, par l'analyse de plusieurs facteurs couvrant différentes dimensions, telles que la discrimination, l'inclusion, l'équité, la diversité et l'appartenance. En 2024, le score global de l'indice DEI obtenu par ST France a atteint 69/100, soit un point de plus qu'en 2023.

Depuis 2023, ST a mis un fort accent sur la création de "groupes ressources employés" (ou Employee Resources Group - ERG) pour promouvoir l'inclusion sur le lieu de travail. Il s'agit de groupes formés autour d'intérêts communs et dirigés par des employés volontaires. L'objectif des ERG est de fournir un espace sûr où les employés peuvent partager leurs expériences, préoccupations et aspirations. Par des retours réguliers, ils permettent aux dirigeants de comprendre ce qui est important pour ces employés, et soutenir le développement professionnel. Après la création en 2023 d'ERGs, ouverts à tous, concernant les femmes et la communauté LGBTQIA+, respectivement nommés WISE et STAND, un ERG concernant le handicap (ABLE) a été formé fin 2024.

En 2024, la politique de diversité de ST s'est renforcée en France avec le déploiement du projet 'Gender Balance Vision'. L'objectif est d'équilibrer le rôle des femmes et des hommes dans la construction de l'avenir de l'entreprise. Avec ce projet, ST France entend mieux coordonner, harmoniser et renforcer ses actions sur le sujet pour gagner en maturité. Ainsi, il s'agit de rendre compréhensible et visible en interne un plan d'actions pour renforcer la mixité, notamment dans les métiers STEM (Science, Technologies, Engineering, Mathématiques).

Ce projet a débuté par la réalisation et le partage d'un état des lieux sur la perception par les employés du sujet et des actions menées par les Ressources Humaines sur ce sujet. Cette analyse interne a été complétée d'un benchmark externe (entretiens avec d'autres entreprises, revue d'études de partenaires externes comme par exemple, l'Association Française des Managers de la Diversité). Ce travail a donné lieu à une analyse détaillée, dont la restitution a été faite au cours de webinaires dédiés ou d'interventions auprès de la communauté RH, du Comité de Direction France et du Comité Social et Economique Central de ST France. Une vidéo a également été partagée à l'ensemble des parties prenantes ayant contribué à l'état des lieux.

Ce travail d'exploration a logiquement découlé sur la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions adapté. Il a également permis de donner du sens au sujet, en rappelant les enjeux et l'importance d'agir. Il a enfin conduit à l'identification de relais et d'ambassadeurs, sur lesquels s'appuyer dans le déploiement du plan d'actions.



Le projet Gender Balance Vision, initié en 2024, a débuté par une évaluation (réalisée entre juillet et octobre) et un partage de la perception des collaborateurs de ST France sur la mixité, l'égalité de genre et les actions RH. 109 collaboratrices et collaborateurs, parties prenantes internes, y ont participé. Un panel varié a été choisi, composé de salariés localisés sur la majorité des sites de ST France. Il s'agissait de personnes de la direction (sites ou organisations), de managers, de RH, de membres des communautés WISE et Blossom (jeunes générations) ainsi que de collaborateurs terrain. La méthodologie déployée a consisté en des entretiens semi-directifs en individuel ou petit collectif (maximum 5 personnes) en présentiel, autour de 2 sujets : la perception du sujet de la mixité et de l'égalité de genre au sein de ST France et la perception des actions RH sur le sujet.



Afin de mieux faire connaître son engagement pour la féminisation de ses métiers, ST France est devenu partenaire de "Elles Bougent" en 2020. Ainsi, au sein de ST France, plus de 100 marraines et relais se sont engagés pour mettre en place des actions de sensibilisation afin de renforcer l'attractivité des métiers techniques et susciter des vocations. ST a participé au forum "Réseaux & Carrières au féminin", au challenge Innovatech. Les marraines et relais ont également animé des ateliers visant à déconstruire les stéréotypes de genre sur les métiers de ST auprès de lycéennes avec des accueils et visites de l'entreprise. Dans le cadre de la campagne "Nos métiers au féminin", des présentations des métiers de ST et témoignages de salariés ont aussi été réalisés auprès d'étudiantes en écoles préparatoires scientifiques et en école d'ingénieur.

Au-delà de l'approche légale, ST a pour ambition de poursuivre et renforcer la politique volontariste de l'entreprise au profit de l'intégration de personnes en situation de handicap en s'appuyant sur une politique de gestion prévisionnelle des compétences et sur une politique de santé au travail.

Cet engagement s'est confirmé par un accord 2023-2025 signé par 2 organisations syndicales représentatives sur 3. Le déploiement de cet accord est suivi par des commissions paritaires locales et nationales.

Le développement des dispositifs et des mesures visant à favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap a permis de faire évoluer significativement le taux d'emploi de ces personnes (DOETH) pour ST France de 1,2 % en 2006 à 5,7 % en 2019 et à 5,34 % en 2020 avec le nouveau calcul de la DOETH défini par la réforme.

En 2024, le taux d'emploi direct a atteint 5,4 %, une augmentation de 0,3 points par rapport à 2023.

5,4 %
de travailleurs en situation
de handicap au sein des effectifs ST France
(Source : Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleurs Handicapés DOETH)

Par ailleurs, ST a poursuivi en 2024 le déploiement de son programme spécifique de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion. Plus de 1 500 collaborateurs ont suivi un e-learning sur la diversité et l'inclusion et plus de 460 collaborateurs ont participé à des ateliers sur les stéréotypes et les biais inconscients.

Le 21 mai, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité culturelle, ST a également organisé un "Diversity Day" au cours duquel une web conférence sur le thème "Comment la diversité et l'inclusion influencent-elles ma carrière ?" a été proposée. D'autres conférences et communications ont été présentées sur les thèmes tels que l'apparence physique, ou les fondamentaux de la diversité.

ST France considère que la négociation collective est un enjeu majeur pour le développement de la politique sociale de l'entreprise et doit reposer sur la base d'un climat de confiance et de respect réciproques. Cela consiste à rechercher un consensus négocié au bénéfice de l'ensemble des parties, dans le respect d'intérêts parfois différents, et du rôle de chacun.

En 2024, plusieurs accords collectifs ont été signés en France, entre autres, sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail, le dialogue social, l'acquisition de congés pendant les périodes de maladie, les plans d'épargne, ou l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.



Afin de confirmer sa position contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST), ST est signataire de l'initiative #StOpE portée par l'Association Française des Managers de la Diversité (AFMD) depuis début 2022. Ce partenariat permet de participer à des travaux de groupe visant à renforcer la politique de prévention de ST France. Des référents VSST chargés d'orienter, d'informer et d'accompagner des salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ont été désignés et formés dans chaque établissement. Des actions de communication ont été réalisées pour informer du rôle de ces référents et de l'engagement de ST France pour supprimer les comportements inappropriés et permettre l'accompagnement de toute personne émettant un signalement. Afin de capitaliser sur les pratiques des sites et fédérer l'équipe des référents VSST, ST réalise des réunions trimestrielles.



Durant l'année, des réunions régulières sur le sujet de l'égalité professionnelle ont été organisées entre la Direction des Ressources Humaines et les organisations professionnelles. Par ailleurs, une réunion de travail de deux jours a eu lieu en décembre 2024, en présence de Frédérique Le Grevès, Présidente de STMicroelectronics France, des représentants des quatre organisations syndicales représentatives, des directeurs de site et de l'équipe Ressources Humaines. Cette réunion visait à renforcer le dialogue social en France, avec des débats et une collaboration autour des négociations de l'année, des moments clés et des retours d'expérience partagés. Elle a également inclus des échanges et la sélection des thématiques pour les négociations collectives de 2025.

➤ Exemples concrets d'actions

La liste ci-contre décrit quelques exemples d'actions mises en place afin d'atténuer les risques et prévenir les atteintes graves liés à des pratiques discriminatoires.

94/100
index de l'égalité femmes
hommes - ST France
+1 point par rapport à 2023

38,4 %
de femmes dans les instances
dirigeantes ST France
+2,4 points par rapport à 2023

Type de risques	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Pratiques discriminatoires	●	Formation spécifique pour les acteurs de la prévention et mise en place d'une conférence ouverte à tous sur ce thème en lien avec la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
	●	Campagne de communication sur le thème "Sexisme comment agir".
	●	Plus de 200 collaborateurs ont suivi le e-learning sur le harcèlement et la discrimination.
	●	Plus de 850 collaborateurs ont participé au questionnaire anonyme d'auto-évaluation de leur santé au travail et du handicap.
	●	Campagne de communication pour réduire la méconnaissance sur le handicap, les stéréotypes et faciliter le mieux vivre ensemble.
	●	Sensibilisation au sujet du handicap avec des animations sur les différents sites avec du théâtre d'improvisation (site de Grenoble) ou des mises en situation avec des casques de réalité virtuelle (sites de Crolles, Rousset, Sophia Antipolis and Tours).
	●	Participation au DuoDay permettant à des personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi de découvrir les métiers de ST et l'industrie. (sites de Tours et Rennes R&D).
	●	Renforcement du recrutement de personnes en situation de handicap via des partenariats avec l'Agefiph, Hello Handicap, Linkeday, Box alternance.
	●	Déploiement du projet 'Gender Balance Vision' avec pour objectif d'équilibrer le rôle des femmes et des hommes dans la construction de l'avenir de notre entreprise.
	●	Accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail pour la période 2023-2026 visant à la réduction des écarts constatés.
	●	Développement d'un module supplémentaire du programme de formation à destination des femmes afin de préparer la prochaine génération de dirigeantes : Introduction to Women in Leadership (IWILL) pour les femmes cadres ; Women in Leadership (WIL) pour les femmes cadres moyens et Advanced Women in Leadership (AWIL) pour les femmes cadres supérieures et directrices.
	●	Participation du site de Rousset à l'édition de "l'Industrie c'est Féminin" organisé par l'Espace Mapp, le groupement des 12 plus grandes entreprises de la région dont ST est un membre actif. 150 étudiantes des écoles de la région ont découvert le parcours inspirant de femmes dans l'industrie.
	●	Formation : plus de 1 500 collaborateurs formés en ligne sur la diversité et l'inclusion, et plus de 460 participants aux ateliers sur les stéréotypes et les biais inconscients.
	●	Organisation d'évènements dédiés à la diversité et l'inclusion à l'occasion de la journée mondiale de la Diversité.
	●	Création de groupes de ressources ou ERG (Employee Ressource Group) afin de promouvoir l'inclusion sur le lieu de travail : WISE, STAND et ABLE dédiés respectivement au développement des femmes, à la communauté LGBTQIA+ et au handicap.
	●	Conférence sur le thème "Concilier rôle parental et professionnel" (plus de 300 participants).

- Groupe dont ST France
- ST France

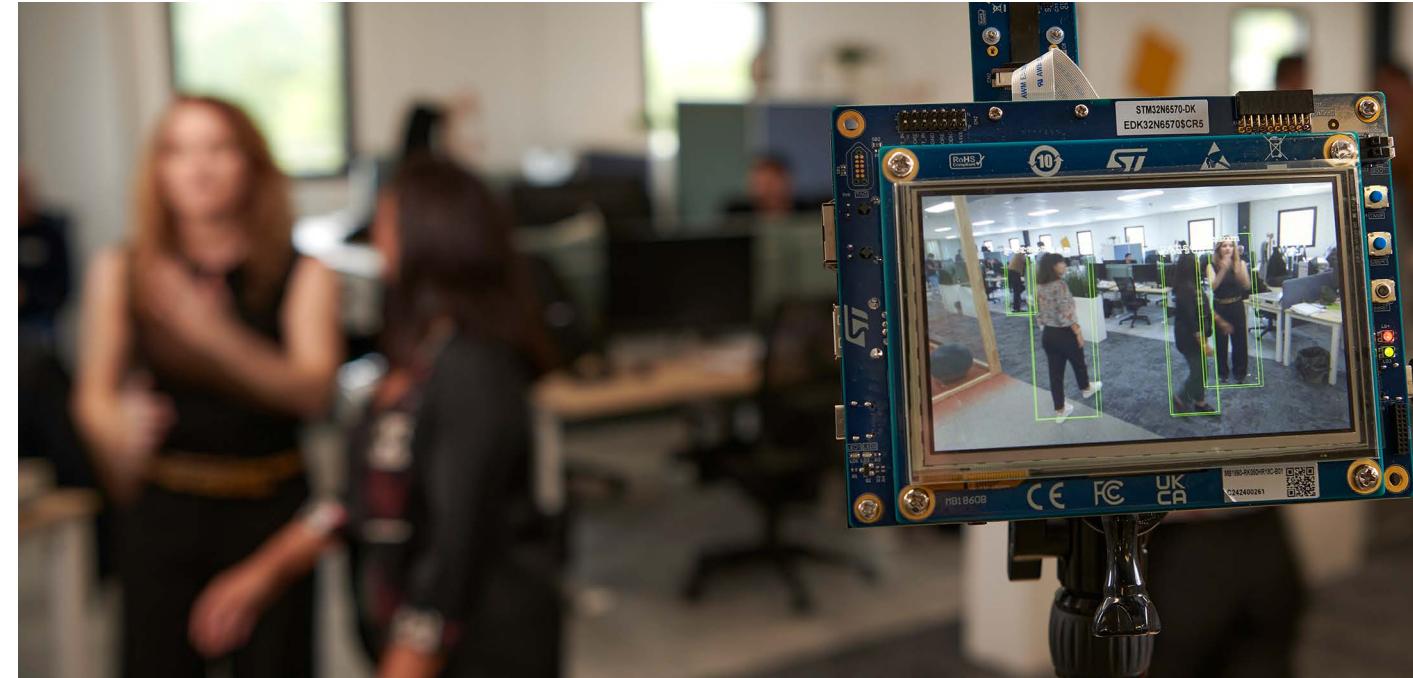
➤ Actions d'atténuation et de prévention des risques en matière de protection des données personnelles

La protection des données personnelles est une priorité pour ST qui cherche à favoriser une culture de sensibilisation et de conformité parmi ses employés.

ST a mis en place une protection des données personnelles, qui comprend des politiques et procédures du Groupe. Des objectifs de contrôle de la confidentialité sont établis selon les principes et normes de confidentialité tels que ISO/IEC 27701:2019 ou le catalogue de contrôle de confidentialité SP800-R53 du National Institute of Standards and Technology ("NIST") ;

L'engagement de ST à protéger les données personnelles de tous ses collaborateurs est ancré dans son Code de Conduite. Ce Code établit des règles de base pour un traitement responsable des données et fournit des conseils et des références à d'autres politiques du Groupe applicables.

Une procédure de traitement des signalements de violations de données à caractère personnel est en place (voir [page 65](#) Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements) et tous les employés qui traitent des données personnelles sont informés et sensibilisés au sujet. Pour cela, des formations obligatoires sont organisées ainsi que des activités de sensibilisation. Une formation à la protection des données personnelles est requise tous les deux ans pour tous les employés du monde entier qui traitent des données personnelles à quelque niveau que ce soit. Cela permet de rester à jour des dernières réglementations, des meilleures pratiques et des politiques organisationnelles en matière de protection des données. De plus, les nouveaux employés de ST doivent suivre la formation générale sur la protection des données personnelles dans le cadre de leur processus d'intégration.



➤ Exemples concrets d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Données personnelles	●	Formation à la protection des données personnelles pour tous les employés qui traitent des données personnelles à quelque niveau que ce soit.
	●	Formation générale sur la protection des données personnelles pour tous les nouveaux employés.

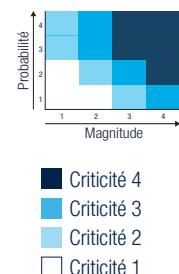
- Groupe dont ST France
- ST France

4.2 | Santé et sécurité

> Cartographie des risques

Les risques induits par les opérations de ST France ont été évalués de manière distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Santé et sécurité			ST France	
Type de risques	Risques	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et/ou en déplacement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'accidents du travail à l'origine de dommages corporels ou de décès sur les sites de l'entreprise, et où l'environnement de travail est mis en cause (p. ex., travail en hauteur non sécurisé, environnement encombré, ou mal éclairé, sol glissant/instable) ou en déplacement professionnel Cas d'accidents de trajet domicile lieu de travail. 		
Maladies professionnelles	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates et/ou dangereuses de l'exercice de l'activité des employés, p. ex., exposition à des produits chimiques et TMS - troubles musculo-squelettiques. 		
Risques psychosociaux	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out.	<ul style="list-style-type: none"> Situations d'épuisement professionnel, de stress ou de burn-out y compris en raison de l'évolution des modes de travail, p. ex. travail en distanciel. 		
Environnement de travail	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et/ou d'hébergement inadéquat.	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sur la santé ou la sécurité d'un employé à cause de l'environnement de travail des sites et/ou d'un hébergement inadéquat (p. ex., équipements de travail inappropriés, mise en cause des conditions sanitaires et sécuritaires). 		



➤ Procédures d'évaluation au sein de ST et actions d'atténuation et de prévention des risques en matière de santé et sécurité

Système de gestion

ST a mis en place un système solide de gestion de la santé et de la sécurité, fondé sur la norme ISO45001, une norme internationale pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Les principaux sites de ST sont certifiés ISO45001. Les performances et les systèmes de management sont évalués chaque année dans le cadre d'audits de surveillance réalisés par des tiers, et les certifications sont renouvelées tous les trois ans. Tous les sites suivent la politique de santé et de sécurité au travail, qui vise à établir et à maintenir les meilleures pratiques.

En 2024, ST a poursuivi son programme d'audit interne relatif à l'environnement, l'hygiène et la sécurité (EHS), qui vise à évaluer les performances d'un site par rapport aux objectifs, programmes et procédures du Groupe en matière d'EHS sur un cycle de trois ans.

Le site de Paris a intégré ce programme et a été audité au cours de l'année.



Le site de Crolles a réalisé une enquête afin d'évaluer la culture sécurité sur le site et d'impliquer les salariés dans son développement. Plus de 1 000 retours ont participé à la construction du programme sécurité 2024 du site et ont notamment permis d'enrichir les programmes sur la sécurisation de la circulation ainsi que le renforcement des règles de sécurité.



Accidents du travail

ST s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sain à toutes les personnes sur tous ses sites dans le monde entier, et soutient pleinement toutes les initiatives contribuant à un lieu de travail avec zéro accident. Le programme "Safety First" de ST a ainsi été lancé en 2013 sur la base du principe selon lequel 90 % des accidents peuvent être évités par une organisation et des comportements adéquats. Ce programme, déployé sur l'ensemble des sites de production de ST France et sur le site de Grenoble, repose sur (i) des indicateurs de performance en matière de sécurité (21 indicateurs clés répartis en 6 domaines) (ii) des formations (iii) des ressources Santé, Sécurité et Environnement sur les sites, (iv) une communication solide et (v) des audits.

Dans une démarche d'amélioration continue de la prise en compte des enjeux liés à la sécurité, ST incite les managers à passer du temps sur le terrain (lors d'audits, d'inspections ou de visites) et à échanger sur la sécurité pendant les réunions. La visite, l'audit ou l'inspection de sécurité sur le terrain est un bon moyen pour un manager de montrer son engagement en matière de sécurité et de démontrer son implication.

Le personnel encadrant a donc été formé à promouvoir les bons comportements en matière de sécurité lors de visites de sécurité régulières, à fournir des retours positifs et à exprimer leur reconnaissance envers les collaborateurs.

> Exemples concrets d'actions

La liste ci-contre décrit quelques exemples d'actions mises en place afin d'atténuer les risques ou/et prévenir les atteintes graves à la santé et la sécurité.

56 000+

heures de formation HSE délivrées pour ST France

21 000+

visites de sécurité terrain réalisées en 2024 par les managers de ST France

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Accidents du travail et maladies professionnelles	●	Organisation d'événements liés à la sécurité sur les sites, ouverts à tous les employés dont l'objectif global est de sensibiliser, d'explorer de nouvelles idées et de partager les meilleures pratiques, en mettant l'accent sur la prévention (ex ; "safety weeks", "safety days", ateliers de prévention sur les produits chimiques, ateliers d'ergonomie, ateliers de sensibilisation à la sécurité, présentations thématiques, etc).
Accidents du travail	●	Evaluation régulière pour identifier, recenser et analyser les risques, puis à les apprécier, pour définir les actions de prévention les plus appropriées (tous les sites).
	●	Commission Zéro Accident de travail avec un programme de réduction des risques lors des déplacements (sites de Crolles, Grenoble, Rousset et Tours). Analyses des causes des accidents et propositions d'actions lors de réunions mensuelles (tous les sites).
	●	Enquête employés sur la sécurité (Crolles) : plus de 1 000 réponses permettant de définir les programmes sécurité du site.
Maladies professionnelles	●	Mesures de mise à disposition d'un kit de sécurité dans le cadre de l'accord déplacements durables et atelier entretien et réparation vélo à fréquence régulière (sites de Crolles, Grenoble, Rousset et Tours).
	●	Evaluation régulière de la composition, des dangers et des conditions d'utilisation des substances et produits chimiques sur chaque site de production par des commissions dédiées.
	●	Mise en place d'un programme de surveillance médicale qui comprend la biosurveillance (qui évalue l'exposition d'un individu aux produits chimiques naturels et synthétiques sur la base de l'analyse d'échantillons de tissus et de fluides humains).
	●	Analyses régulières de l'air dans les zones de travail afin de vérifier l'efficacité des mesures de gestion des risques (les résultats sont comparés aux valeurs limites d'exposition (VLE) applicables). Si les résultats indiquent que la VLE a été dépassée, ST prend des mesures immédiates pour identifier et traiter la source du problème et mettre en œuvre des mesures correctives afin de garantir un environnement de travail sûr. En 2024, en France, ST a effectué plus de 500 mesures, qui se sont toutes révélées inférieures à la VLE applicable.
	●	Création d'un guide d'installation au poste de travail sur écran par les équipes de Prévention et santé au travail des sites de Grenoble, Crolles et Tours.
	●	Comité ergonomie (Tours).
	●	Mise en place de potence d'aide au levage de pièces pour réduire les contraintes des employés (Tours).
	●	Mise en place d'un exosquelette pour réduire les contraintes des opérateurs et les aider à soulever et reposer des charges lourdes (Rousset).

● Groupe dont ST France

● ST France

➤ Actions d'atténuation et de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Dans le cadre du bien-être au travail, en 2020, ST a développé au niveau du Groupe le programme STCare grâce à un partenariat avec Eutelmed. Cette plateforme offre un accès 24h/24 et 7j/7 à une plateforme de soutien dédiée et confidentielle, comprenant un réseau de 130 psychologues. Le service est disponible pour les employés et leurs familles. ST propose dans ce cadre un cycle mensuel de web conférence et de fiche information sur des thèmes comme (le sommeil, la charge de travail, la confiance, prendre soin de soi et des autres...).

Depuis 2022, ST a élargi STCare pour couvrir le bien-être des employés, en fonction de quatre domaines : leadership efficace, culture de bienveillance, environnement de travail et bien-être. Chaque trimestre, trois paramètres clés sont contrôlés : niveau de stress ; niveau d'anxiété ; risque de dépression.

Dans la continuité de STCare, ST France a ouvert un programme de négociation sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) en lien avec la négociation du premier accord QVT partie 1 signé en 2019.

Un accord spécifique sur la prévention des RPS a été signé en février 2022. Cet accord redéfinit et restructure la politique de prévention des RPS sur les 3 niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire et repose sur 3 piliers :

- avoir une vision commune,
- rendre les instances pluridisciplinaires,
- donner les moyens d'agir.

Le déploiement de cette politique de prévention des RPS a été accompagné par la formation des négociateurs et des acteurs de la prévention. ST France a ensuite mis en place une campagne de sensibilisation et de formation pour les managers et les collaborateurs avec plus de 6 500 personnes formées entre 2021 à 2024 à la prévention des RPS, dont le personnel en équipe alternante (travail posté).

Ce plan de prévention couvre les grands principes suivants :

- des programmes d'amélioration de l'environnement et de l'organisation du travail en lien avec la démarche de QVT,
- des programmes d'accompagnement du changement,
- des groupes d'expression, d'échange et de discussions directes entre les salariés et le management des organisations ou du site,
- des comités locaux et un comité national chargés de l'analyse des indicateurs et des plans d'actions ;
- la formation des managers et des acteurs clés (Direction, RH, médecins du travail),
- la formation et la sensibilisation des salariés visant à mieux anticiper et limiter les risques,
- la vigilance de tous et un dispositif d'alerte sur les situations à risques,
- une procédure d'alerte et de régulation des situations de risques psychosociaux,
- un service de soutien psychologique.

6 500+
personnes de ST France formées
aux RPS entre 2021 et 2024

➤ Exemples concrets d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Risques psychosociaux RPS	●	Actions d'évaluation et de prévention des RPS et mise en place de cellules pluridisciplinaires.
	●	Partenariat avec Eutelmed, une plateforme de soins de santé qui offre un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une assistance confidentielle dédiée.
	●	Plus de 6 500 collaborateurs formés à la prévention des RPS de 2021 à 2024 dont le personnel en équipe alternante (travail posté).
	●	Animations ST France et sur les sites lors de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail en juin. Promotion de la plateforme d'Eutelmed, quizz, etc.
	●	Création d'un groupe paritaire de prévention des RPS incluant des représentants du personnel, des responsables, des membres des communautés internes telles que WISE, et des collaborateurs intéressés par la démarche (Le Mans).

● Groupe dont ST France

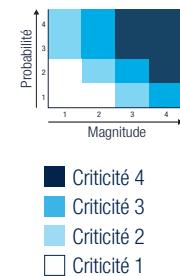
● ST France

4.3 | Environnement

> Cartographie des risques

Les risques induits par les opérations de ST France ont été évalués de manière distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Environnement			ST France	
Type de risques	Risques	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Changement climatique	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance et/ou non-pertinence des mesures d'atténuation de l'empreinte carbone. 		
Consommation énergétique	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie excessive avec un impact négatif sur d'autres utilisateurs. 		
Utilisation des ressources en eau	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Tensions sur le partage et l'accès aux ressources en eau liées aux activités de ST, de manière temporaire ou durable, dans l'environnement immédiat ou éloigné. 		
Utilisation d'autres ressources naturelles	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié à l'utilisation de ressources naturelles (autres que l'eau et l'énergie) non renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> Effort de sobriété insuffisant dans un contexte de ressources naturelles limitées (p. ex. hélium, silicium). 		
Pollution (eau, sol, air)	Risque d'impact négatif sur les écosystèmes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols.	<ul style="list-style-type: none"> Contamination ou détérioration temporaire ou irréversible, de manière graduelle/chronique ou accidentelle, des eaux et/ou des sols et sous-sols à la suite de rejets d'effluents accidentels ou mal traités, ou hérités d'une pollution historique ou voisine. Émissions atmosphériques supérieures aux seuils réglementaires en vigueur, épisodiquement ou de façon chronique. 		
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	Risque d'impact négatif sur l'environnement résultant d'accidents lors du transport, du stockage ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> Accident lors du transport, du stockage et/ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux, en colis, en vrac, dans des canalisations ou citerne, à l'origine de dommages humains et/ou environnementaux. 		
Gestion des déchets et recyclage	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Pollution environnementale et/ou sanitaire, épisodique ou répétitive, portant atteinte à l'environnement et/ou à la santé humaine potentiellement imputée à une gestion inappropriée des déchets. 		
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	Risque d'impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et l'utilisation du foncier.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité des écosystèmes et des espèces environnantes, potentiellement impactées par les activités de l'entreprise (p. ex. nuisances, vibrations, éclairages) ou par des accidents (notamment pollutions). Gestion et utilisation du foncier inefficace dans un contexte de non-artificialisation nette des sols. 		



➤ Procédures d'évaluation au sein de ST, programmes et actions d'atténuation et de prévention des risques en matière de d'environnement

Approche et politique du Groupe

L'approche de ST en matière d'environnement est définie dans sa Politique Environnementale Globale, qui inclut la Politique Globale sur l'Eau. Cette politique est disponible sur www.st.com et appliquée au niveau mondial, à toutes les entités et à tous les employés de ST.

Système de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale de ST est aligné sur les normes internationales, notamment ISO14001 (système de management environnemental), et ISO50001 (management de l'énergie).

Les performances et les systèmes de gestion sont évalués chaque année dans le cadre d'audits de surveillance réalisés par des organismes de certification, et ST vise à renouveler ces certifications tous les trois ans. Les principaux sites de production de ST sont certifiés.

Dans le cadre de sa culture d'amélioration continue, les équipes Environnement, Hygiène Sécurité (EHS) du Groupe réalisent des audits internes tous les trois ans.

ST gère également un programme d'audits de conformité légale EHS par des tiers, tous les trois ans, couvrant tous les sites de production, les sites comptant plus de 100 employés ainsi que certains sites et entrepôts plus petits, à savoir 10 sites de ST France (Crolles, Tours, Grenoble, Rennes Back-end, Le Mans, Rennes R&D, Paris, Rousset,

Sophia Antipolis et Tunis). Ces audits permettent d'évaluer le statut de conformité des sites et de limiter les risques liés à l'autorisation d'exploitation.

Suivi des progrès

ST évalue ses progrès en matière de performance environnementale à l'aide de plusieurs indicateurs, notamment la consommation de ressources, les déchets et les émissions atmosphériques.

Toutes les données environnementales sont collectées de manière centralisée et font l'objet de rapports réguliers (mensuels, trimestriels et annuels) dans sa base de données environnementales. Le suivi de l'évolution de chaque indicateur permet aux sites d'ajuster et d'améliorer continuellement leurs performances. Les résultats et progrès sont partagés et revus lors de réunions trimestrielles regroupant tous les responsables environnement des sites ainsi que les équipes environnement du Groupe.

Lors de ces revues de performance environnementale sont également abordés les principaux changements réglementaires (par exemple modification de standard de calculs des gaz à effet de serre), les synthèses des audits EHS du semestre précédent ainsi que des partages de bonnes pratiques sur des thèmes spécifiques (traitement de l'eau, initiatives d'économie circulaire, actions d'économie d'énergie, etc).



Dans le cadre du projet d'extension du site de Crolles, ST est engagé pour concilier développement économique, rayonnement technologique et développement durable en concertation avec les parties prenantes. Une phase de concertation s'est tenue entre mars et août 2024 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). A travers l'organisation de 10 rencontres et la participation de 3 500 personnes, la concertation a permis de dialoguer avec des publics variés parmi lesquels des riverains, des élus locaux, des acteurs du monde économique et de la recherche, des associations, des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), des salariés de tous les sites de ST France, et plus largement le grand public. Le site internet dédié à la concertation a reçu plus de 15 000 visites. Au total, cette étape du projet a permis de recueillir 1 478 contributions, 200 questions et 15 cahiers d'acteurs.

La phase de concertation a été suivie d'une enquête publique entre octobre et novembre 2024 qui a permis de recueillir 192 contributions, en complément des échanges tenus lors de 2 réunions publiques et permanences. Ces différentes rencontres et échanges ont représenté non seulement une opportunité de mieux connaître l'activité de ST et de permettre la compréhension de son projet par les tiers mais aussi de répondre aux questions, arguments et contributions posés par les parties prenantes ainsi qu'aux recommandations formulées par les garants nommés par la CNDP.



➤ Actions d'atténuation et de prévention des impacts sur le changement climatique

L'atténuation du changement climatique fait partie intégrante de la politique environnementale de ST.

En 2020, le Groupe ST a annoncé son objectif d'être neutre en carbone d'ici 2027 pour toutes les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2, et pour une partie des émissions du scope 3 liées au transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés.

En 2024, ST s'est fixé des objectifs supplémentaires :

- atteindre une réduction globale (en absolu) de 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2024,
- atteindre une réduction de 10 % (en absolu) des émissions de GES de scope 3 amont d'ici 2030, et une réduction de 20 % (en absolu) d'ici 2035, par rapport à 2024.

ST France a mis en place depuis 2022 un comité Sobriété Energétique afin de piloter des programmes de réduction de la consommation d'énergie à court et à moyen terme sur tous les sites français. Ce comité est responsable de la mise en œuvre des programmes et du suivi des performances. Ce comité se réunit à minima une fois par trimestre et de manière plus fréquente dès que nécessaire, à l'initiative et sous la direction de la Présidente de ST France.



Les activités d'efficacité énergétique sur chaque site s'articulent autour de trois piliers clés.

- **Salles blanches et installations techniques** : éclairage LED. Choix d'équipements et solutions répondant au meilleur compromis du résultat souhaité par rapport à l'énergie consommée.
- **Espaces de bureaux** : contrôle de la température ; extinction des lumières, des équipements de bureau, des distributeurs de boissons et des enseignes lumineuses le soir et le week-end ; déploiement de l'éclairage LED ; optimisation de la température des salles informatiques et utilisation d'équipements à faible consommation d'énergie.
- **Des plans de continuité** en collaboration avec les parties prenantes nationales et locales, notamment les entreprises de services publics, les entreprises de gestion du réseau électrique ainsi que les autorités publiques.

Initialement mises en place pour atténuer les effets de la crise énergétique, toutes ces actions ont permis d'accélérer les programmes d'économies d'énergie sur la durée.

En 2023, ST a fait réaliser par un expert indépendant une étude scientifique visant à évaluer les risques climatiques et futurs sur ses principaux sites et ceux de ses partenaires clés, dans 25 pays. En 2024, ST a de nouveau fait appel à un expert indépendant pour fournir des informations scientifiques supplémentaires, afin de réaliser des analyses complémentaires et d'évaluer la préparation de ses sites aux risques climatiques. L'objectif de ces analyses était de définir le besoin de développement et de mise en œuvre de plans d'adaptation.

> Exemples concrets d'actions

Changement climatique

La liste ci-dessous décrit quelques exemples d'actions mises en place permettant d'atténuer les risques et/ou de prévenir les atteintes graves liés au changement climatique et la consommation d'énergie.

84 %

part de l'énergie d'origine renouvelable

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours)

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Changement climatique - Emissions de GES	●	Déploiement des programmes de réduction ou de substitution par des gaz à moindre impact de réchauffement climatique (tous les sites de production). Finalisation du programme d'installation des unités d'abattement des composés perfluorés (PFC).
	●	Réalisation de contrôles périodiques par des organismes agréés indépendants, permettant de garantir un bon rendement de combustion, conformément à la réglementation applicable (tous les sites de production).
	●	84 % de l'énergie consommée provient d'énergie renouvelable (sites de Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours).
	●	Renforcement des concepts de transport durable des employés, en promouvant la mobilité douce, y compris le covoiturage, pour les trajets domicile-travail.
	●	Poursuite du déploiement d'une solution de covoiturage sur le site de Rousset avec près de 600 inscrits, plus de 28 000 trajets effectués et plus de 350 000 kms évités depuis sa mise en place en mars 2022.
	●	Poursuite du programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement initié en 2023 (voir page 56)
	●	Production de 2,46 GWh d'énergie renouvelable grâce aux 5 800 panneaux photovoltaïques installés sur le parking du site de Grenoble.
	●	Signature début 2025 d'un contrat de fourniture d'énergie d'électricité renouvelable produite par 2 fermes éolienne et solaire en France, d'un volume total de 1,5 TWh sur une durée de 15 ans.
Consommation énergétique	●	Mise en place et optimisation de solutions de refroidissement (freecooling) sur les sites de Crolles et Rousset.
	●	Remplacement d'équipements par des modèles Haute Efficacité sur les sites de Crolles et Rousset.
	●	Optimisation énergétique par l'utilisation de jumeaux numériques sur le site de Rousset. Modèles mathématiques de simulation du fonctionnement des centrales de production d'eau glacée, utilisés pour identifier et garantir en permanence le point de fonctionnement optimal.
	●	Installation d'éclairage LED sur différents sites.

● Groupe dont ST France

● ST France

➤ Actions d'atténuation et de prévention des impacts liés à l'utilisation des ressources en eau

La gestion des défis liés à la pénurie d'eau et au traitement des eaux usées dans l'ensemble de ses opérations fait partie de la stratégie de ST. L'approche de gestion de l'eau de ST comprend des évaluations de stress hydrique, des programmes de conservation, des mesures d'efficacité de l'eau et le traitement des eaux usées. ST s'efforce de mettre en œuvre des solutions pour réduire l'extraction et l'utilisation d'eau et travaille en étroite collaboration avec divers acteurs des communautés locales. Comme mentionné dans la Politique Globale de l'eau qui s'applique à tous ses sites, ST reconnaît que l'eau est une ressource précieuse et limitée, essentielle pour les personnes, la société, les communautés, la biodiversité et l'environnement dans son ensemble. ST s'engage à gérer son utilisation de l'eau de manière responsable et durable, en minimisant son impact sur les ressources en eau.

En complément des programmes de gestion de l'eau déployés au niveau du Groupe depuis 1993, ST France a mis en place un comité de Sobriété Hydrique pour coordonner la gestion de l'eau de façon transversale, et gérer les impacts spécifiques à la France. Ce comité se réunit à minima une fois par trimestre et de manière plus fréquente dès que nécessaire, à l'initiative et sous la direction de la Présidente de ST France. Il regroupe l'ensemble des sites français et l'expertise transversale nécessaire pour orienter les actions d'économie d'eau à court et moyen terme. Les principaux objectifs du comité sont d'animer et de coordonner les programmes et les initiatives de réduction de la consommation d'eau et d'augmentation du taux de recyclage.



Dans le cadre des "Rencontres Performance" organisées par la CCI Touraine, le site de Tours a accueilli une quinzaine d'entreprises, industriels et spécialistes, pour échanger sur la gestion de l'eau, une ressource commune qui demande des réflexions communes.



Avec le soutien du comité, chaque site de production est responsable de la création de sa propre feuille de route en fonction du contexte local. Voici quelques exemples de mesures prises jusqu'à présent :

- une nouvelle méthodologie en six étapes pour économiser l'eau,
- une surveillance accrue de l'utilisation de l'eau dans les opérations ainsi que la détection de fuites éventuelles,
- le recalibrage des machines pour une performance optimale,
- la désignation de référents en charge des sujets liés à l'eau sur chaque site.

À l'avenir, le comité continuera à soutenir la gestion de l'eau et à travailler avec les équipes locales pour identifier des solutions innovantes afin d'économiser l'eau.

En 2024, ST s'est également engagé dans un processus de certification de ses sites de production d'ici 2035 selon le standard international AWS (Alliance for the Water Stewardship). Le standard AWS a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau. En France, le site de Crolles a initié la démarche de certification fin 2024.

➤ Exemples concrets d'actions

Utilisation des ressources en eau

La liste ci-dessous décrit quelques exemples d'actions mises en place permettant d'atténuer les risques et/ou de prévenir les atteintes graves liés à l'utilisation des ressources en eau.

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Utilisation des ressources en eau	●	Organisation d'ateliers et de conférences sur le sujet de la gestion de l'eau lors de la Journée mondiale de l'eau.
	●	Contribution aux actions de sensibilisation et de réflexion de la Communauté de Communes Le Grésivaudan sur la gestion responsable de l'eau à l'échelle du territoire en particulier à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.
	●	Réduction de l'utilisation de l'eau par plaque produite grâce (i) aux programmes de réduction d'utilisation d'eau sur les équipements de process, (ii) à des améliorations de rendement sur les installations techniques et (iii) à la mise en place de boucles de recyclage internes au niveau des sites.
	●	Installation de systèmes de mesures en ligne de la consommation d'eau des équipements en salle de production sur les sites de Crolles et Tours.
	●	Lancement sur le site de Crolles, du recyclage d'une partie des rejets aqueux finaux de la station de traitement des effluents liquides, utilisés ensuite pour la fabrication d'eau adoucie et d'eau ultrapure, réduisant ainsi l'utilisation de l'eau potable à des fins industrielles. Ce projet, pionnier dans l'industrie européenne des semiconducteurs, a permis de recycler plus de 130 000 m ³ en 2024.
	●	Déploiement de projets pour récupérer et recycler les eaux de lavage de systèmes d'abattement de gaz avec un objectif de traiter près de 80 000 m ³ d'eau par an sur le site de Tours.
	●	Démarrage en 2024 d'une nouvelle installation pour transformer l'eau industrielle en eau ultrapure d'une capacité de 87 000 m ³ par an sur le site de Tours.

- Groupe dont ST France
- ST France

41 %

d'eau recyclée et/ou réutilisée

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours)

➤ Actions d'atténuation et de prévention des risques liés à la pollution et la gestion des matières dangereuses

ST reconnaît l'importance de réduire ses émissions environnementales pour minimiser l'effet potentiel de pollution qui pourrait en résulter et en a fait une priorité dans les domaines de l'air, de l'eau et des déchets.

Son approche inclut le traitement des émissions dans la mesure du possible et la mise en œuvre de programmes de remplacement des substances dangereuses dans l'ensemble des opérations afin de réduire l'impact environnemental. Sur chaque site de production, des équipes dédiées travaillent au bon fonctionnement et à l'amélioration des systèmes de traitement de l'eau et de l'air.

Dans tous les sites de production, un comité de gestion des produits chimiques se réunit régulièrement pour examiner et évaluer les meilleures pratiques de gestion des dangers identifiés. Le comité adopte une approche globale pour prendre des décisions concernant l'utilisation des produits chimiques. Cela inclut l'évaluation des compositions chimiques, des dangers, des conditions d'utilisation, des contrôles techniques, des recommandations médicales et des exigences en matière d'hygiène industrielle. Les mesures de gestion des risques, les équipements de protection individuelle, la gestion des déchets, les contrôles administratifs et les exigences en matière de formation sont également pris en compte. Cette approche permet d'identifier les substances critiques lorsqu'elles sont introduites ou reclassifiées, mais aussi de modifier des processus existants si nécessaire.



ST adopte une approche proactive pour étudier les possibilités de réduction de l'utilisation de substances dangereuses (y compris certains métaux lourds), y compris les substances extrêmement préoccupantes dans ses procédés et produits finis, afin de protéger la santé et la sécurité des personnes tout en réduisant son empreinte environnementale. De plus, ST met en œuvre des programmes de remplacement possible des substances dangereuses en collaboration avec ses fournisseurs.

Afin de réduire la présence de polluants et de substances dangereuses et se conformer aux réglementations locales, le traitement de rejet des eaux industrielles est réalisé à l'aide de technologies éprouvées et disponibles.

Pour réduire davantage son impact environnemental, ST a également mis en place un programme de réduction des émissions atmosphériques qui se concentre sur la diminution des émissions de composés organiques volatils (COV). Ce programme inclut l'utilisation de technologies et de processus avancés pour capturer et traiter les émissions atmosphériques provenant des processus de fabrication, ainsi qu'un suivi continu pour vérifier que les installations fonctionnent efficacement. En réduisant les émissions de COV et en diminuant l'utilisation d'autres matériaux et produits chimiques émetteurs de COV, ST est en mesure de minimiser et de gérer son impact sur l'environnement et de protéger la santé et la sécurité de ses employés et des communautés locales.

➤ Exemples concrets d'actions

Pollution et gestion des matières dangereuses

La liste ci-dessous décrit quelques exemples d'actions mises en place permettant d'atténuer les risques et/ou de prévenir les atteintes graves liées à la prévention de la pollution et la gestion des matières dangereuses.

4 300+

heures de formation aux risques chimiques délivrées en 2024 pour ST France

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Pollution de l'eau	●	Ségrégation des rejets aqueux industriels en fonction de leur nature pour les traiter spécifiquement afin d'éliminer notamment, les fluorures, les phosphates, les matières en suspension, etc. Les effluents sont contrôlés avant leur rejet pour vérifier leur conformité avec les arrêtés préfectoraux en vigueur.
	●	Réalisation de campagnes d'analyses de PFAS dans les rejeux aqueux industriels (sites de Crolles, Rousset et Tours). Etudes de différentes possibilités de traitement et de réduction des PFAS dans les effluents (site de Crolles).
Pollution de l'air	●	Traitements des émissions atmosphériques via des réseaux séparatifs de collecte des extractions d'air. Les rejets atmosphériques sont contrôlés pour vérifier leur conformité aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
	●	Mise en place d'une unité de traitement des composés organiques volatils (site de Crolles).
	●	Mise en place d'un laveur d'extraction des émissions ammoniaquées (site de Rousset).
Pollution des sols	●	Suivi analytique de la qualité des eaux souterraines grâce à des piézomètres (sites de Crolles, Rousset, Tours, Rennes).
	●	Livrages des produits chimiques sur des zones dédiées permettant de contenir les fuites (tous les sites).
	●	Bassin de confinement des eaux polluées pour collecter les effluents en cas d'incident (sites de Crolles, Rousset, Tours).
Gestion des matières dangereuses	●	Formation spécialisée des travailleurs avant d'entreprendre toute opération sur les équipements utilisant des gaz ou produits chimiques.
	●	Mise en place d'un programme de surveillance médicale qui comprend la biosurveillance et analyses régulières de l'air dans les zones de travail.
	●	Programme de réduction et de substitution de l'utilisation de substances dangereuses, y compris de substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern) dans les procédés et les produits finaux.
	●	Programme de substitution du plomb dans les procédés d'assemblage.
	●	Coordination avec les acteurs du secteur, pour identifier et mettre en œuvre des solutions techniques autres que des PFAS, à court, moyen et long terme.
	●	Elimination totale des produits chimiques contenant des substances apparentées au PFOA depuis 2022.

● Groupe dont ST France

● ST France

> Actions d'atténuation et de prévention des risques liés à la gestion des déchets et le recyclage

ST s'efforce de réduire les déchets en minimisant la consommation de ressources, en recyclant et en mettant en œuvre des programmes d'économie circulaire.

La génération des déchets est une conséquence inévitable des activités de production et ST a donc développé une stratégie de gestion des déchets afin de limiter ses impacts négatifs. Cette stratégie repose sur la classification, la séparation et l'élimination sécurisée des déchets, en conformité avec les réglementations locales et la politique de ST. Les priorités sont de réduire et préparer pour la réutilisation et le recyclage. L'incinération et la mise en décharge sont considérées comme la solution de dernier recours.

Des plans d'action spécifiques sont définis au niveau des sites, comprenant, entre autres, des actions afin d'augmenter le taux de recyclage.

La liste ci-dessous décrit quelques exemples d'actions mises en place permettant d'atténuer les risques et/ou de prévenir les atteintes graves liés à la gestion des déchets et le recyclage.

> Exemples concrets d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Gestion des déchets et recyclage	●	Les déchets sont triés dès leur génération, permettant ainsi d'optimiser le volume, le transport et les filières de traitement dans tous les sites de production. Chaque filière est auditee avant de recevoir les déchets générés par les activités des sites de ST.
	●	Recyclage des déchets d'acide sulfurique sur le site de Crolles grâce à un partenariat avec un producteur de biocarburants, réduisant ainsi la consommation de combustibles fossiles. Les biocarburants peuvent être utilisés par des camions, des machines ou des générateurs.
	●	Le silicium issu des rebuts est envoyé dans une fonderie et sert d'adjuvant à la fabrication de lingots d'aluminium. Ces lingots sont utilisés dans l'aéronautique, l'automobile ou la fabrication des panneaux solaires.
	●	Transformation des déchets en matières premières secondaires pouvant être utilisées pour d'autres industries (ex : les boues fluorées sont utilisées en adjuvant en cimenterie, les acides sulfuriques sont utilisés pour le recyclage des batteries, les poudres de déchets d'ébavurage sont envoyées à la récupération de métaux précieux, etc.).
	●	Mise en place d'une filière de valorisation des biodéchets par le site de Rousset. Les biodéchets sont transformés en soupe qui est méthanisée pour ensuite être valorisée en biogaz. Les résidus issus de la méthanisation sont utilisés comme fertilisants agricoles.
	●	Récupération sélective d'un solvant, purification et réutilisation dans la zone de production (site de Tours).
	●	Réutilisation de l'acide sulfurique utilisée en production pour laver les émissions atmosphériques ammoniaquées (sites de Crolles et Tours).

● Groupe dont ST France

● ST France

96,7%

des déchets préparés pour réutilisation,
recyclés ou valorisés énergétiquement

(Crolles, Grenoble, Tours, Rennes Back-end, et Rousset)

➤ Actions d'atténuation et de prévention des impacts sur la biodiversité

ST adopte une approche proactive de la protection de la biodiversité. Avec des opérations à travers le monde, il est important pour ST de s'adapter aux environnements locaux.

Les sites de ST mettent donc en œuvre des initiatives locales adaptées à leur environnement. Les partenariats externes avec des associations locales et des organisations à but non lucratif jouent un rôle essentiel dans ces activités, permettant aux sites de mettre en place des mesures à impact positif sur l'environnement grâce à cette collaboration.

Entre 2022 et 2023, ST a mené une étude sur la biodiversité sur 22 de ses sites, dont, en France, les sites de Tours, Rousset, Crolles, Grenoble, Rennes Back-end pour évaluer les impacts et identifier les mesures déjà en place. ST a également fait réaliser une étude sur les écosystèmes de biodiversité proches des sites et des opérations afin de mieux comprendre l'environnement local. Ces études ont contribué à l'élaboration de la stratégie d'entreprise en matière de biodiversité et permis de définir un outil de mesure commun à tous les sites, appelé "indice de biodiversité" comprenant dix paramètres.

En 2024, ST a poursuivi le travail d'évaluation de ses impacts sur la biodiversité et différentes actions pour améliorer les indices de biodiversité ont été mises en place au niveau des sites.

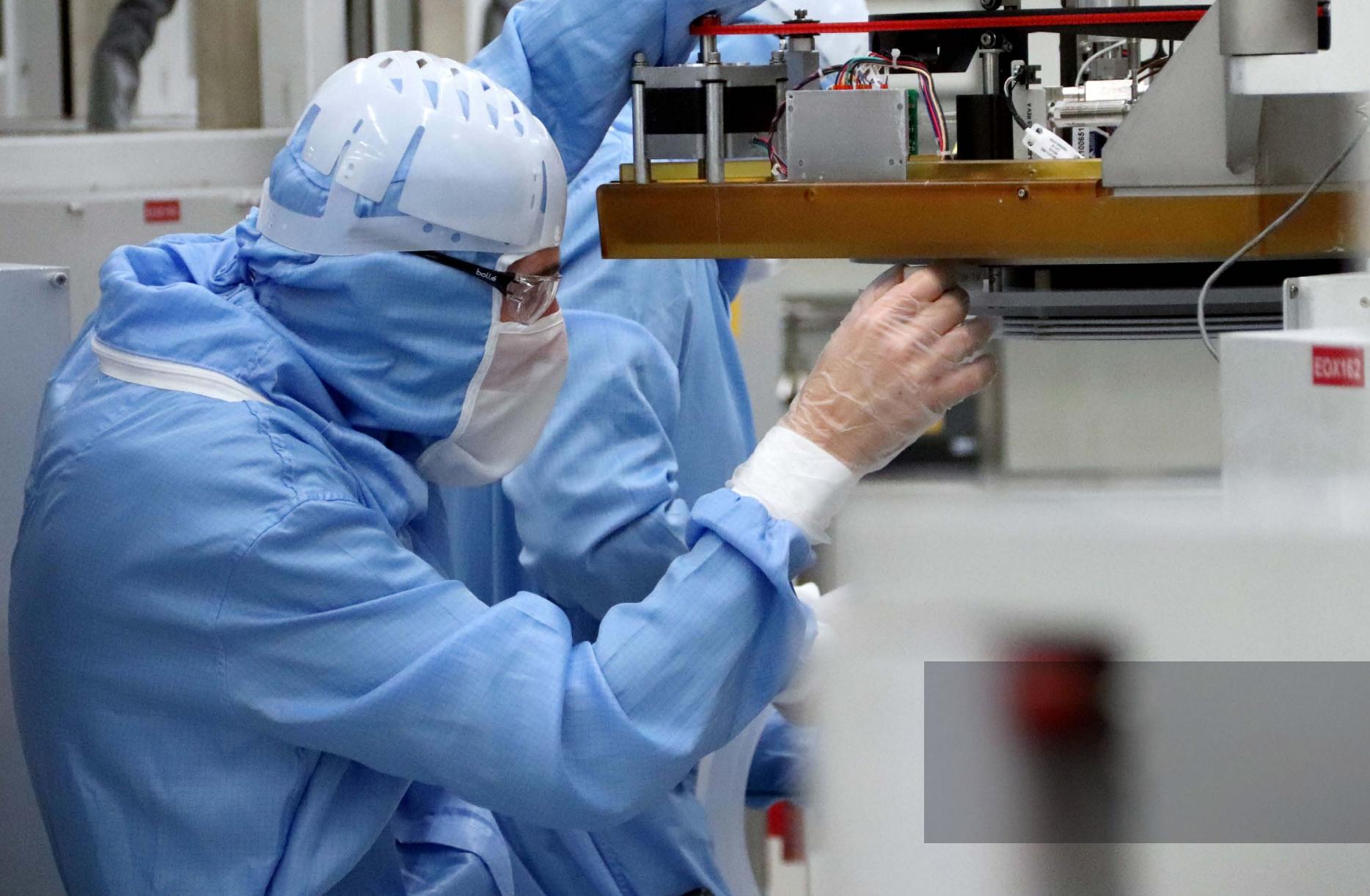
La liste ci-contre décrit quelques exemples d'actions mises en place permettant d'atténuer les risques et/ou de prévenir les atteintes graves liés à la préservation de la biodiversité.

- Groupe dont ST France
- ST France

➤ Exemples concrets d'actions



Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Biodiversité	●	Organisation de fresques de la biodiversité dans différents sites permettant aux collaborateurs de comprendre les enjeux et pressions autour de la biodiversité.
	●	Conférences, ateliers de sensibilisation, installation de nichoirs, découvertes de la faune et de la flore lors de la journée de la Biodiversité ou de la semaine du développement durable.
	●	Journées de l'environnement réalisées en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur les sites de Crolles et Grenoble. Partenariat de Crolles avec la LPO. Certification refuge LPO du site de Grenoble.
	●	Lancement de la Communauté Biodiversité (Synergie Biodiversité) du site de Rousset pour sensibiliser et former les salariés du site, proposer et mettre en œuvre des projets concrets visant à développer et protéger la biodiversité sur le site.
	●	Installation de ruches dans différents sites.
	●	Réalisation d'un diagnostic écologique sur le site de Tours suivant le protocole scientifique "Indice de Qualité Ecologique". Cette étude permet d'identifier des actions pour faire progresser les pratiques du site en faveur de la biodiversité comme les entretiens des espaces verts, plantations d'espèces végétales, suppression de pièges à faune, etc.
	●	Réalisation d'inventaires faune et flore sur les sites de Crolles et Rousset.



5. Les actions de ST face aux risques dans sa chaîne d'approvisionnement

5.1 | Présentation de la chaîne d'approvisionnement de ST France

ST France s'inscrit dans l'approche intégrée et consolidée de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

ST se procure des matériaux, des biens et des services auprès de plus de 6 000 fournisseurs de rang 1 de différents types et tailles.

Ces fournisseurs, y compris ceux de ST France, sont principalement composés de sous-traitants de fabrication front-end et back-end, de fournisseurs de matériaux, d'équipements et de pièces détachées, ainsi que des prestataires de services, dont ceux présents sur les sites.

Pour faciliter la lecture, le terme générique "fournisseurs" est utilisé dans ce document. Il englobe l'ensemble de ces catégories, sauf lorsque l'information concerne spécifiquement une catégorie, auquel cas, celle-ci est précisée.

Au total, en 2024, ce sont plus de 1 400 fournisseurs avec lesquels ST France et ses filiales entretiennent une "relation commerciale établie", entendue comme une relation contractuelle, significative, régulière et stable dans le temps.



Sous-traitants de fabrication

Fournisseurs de matériaux

Fournisseurs d'équipements et de pièces détachées



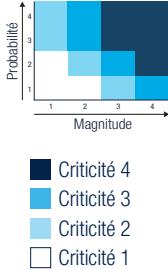
Prestataires de service

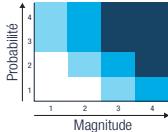
5.2 | Cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

> Cartographie des risques

Les risques identifiés concernent les impacts négatifs potentiels des activités des fournisseurs sur l'environnement ainsi que les impacts négatifs potentiels sur leurs employés liés aux thématiques des droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité.

Droits humains et libertés fondamentales

Type de risques	Risques liés aux droits humains et libertés fondamentales	Illustration de situations potentielles	Chaîne d'approvisionnement
Pratiques discriminatoires	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et/ou à des inégalités de traitement et/ou du harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques discriminatoires telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés par exemple sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux, politique, sexuel, géographique, ou physique. Inégalités de traitement non légitimes dans les processus RH en matière de recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations. Cas de micro-agressions ou coercition, de harcèlement verbal, psychologique, ou physique, ou tout comportement perturbant ou interférant avec le travail d'autrui ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. 	
Dialogue social	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du dialogue social.	<ul style="list-style-type: none"> Obstruction à la liberté d'expression/non-respect des droits de l'homme concernant les employés, y compris la liberté d'association. 	
Travail forcé	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et/ou sous la menace.	<ul style="list-style-type: none"> Travail accompli contre son gré et/ou sous la contrainte d'une peine quelconque y compris la servitude pour dettes, les sanctions financières et la rétention des documents d'identité. 	
Travail des enfants/des jeunes travailleurs	Risque d'impact négatif sur les enfants/les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations en matière d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de non-respect des réglementations en matière d'emploi de salariés en deçà de l'âge légal susceptibles de nuire à la santé ou au développement physique ou moral. 	
Traitements violents ou abus	Risque d'impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et/ou des abus d'autorité.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de personnes en état de faiblesse économique et sociale qui pourraient être victimes d'abus d'autorité ou de traitements violents. 	
Rémunération et horaires de travail	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et horaires de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi insuffisant du respect des réglementations nationales et internationales du travail concernant les travailleurs (y compris les horaires excessifs). Système de contrôle des temps de travail insuffisant. Pratiques de rémunération et d'avantages sociaux à l'encontre des normes locales, internationales ou des règles du Groupe. 	
Impact négatif sur les communautés locales/autochtones	Risque d'impact négatif sur les communautés locales/autochtones lié à la dégradation des conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte aux droits des populations autochtones, en termes d'appropriation des terres/de remise en cause des droits de propriété/d'expropriations forcées, ou d'atteinte au patrimoine culturel/naturel des communautés locales Activités des fournisseurs qui pourraient induire des risques sur la santé et la sécurité ou participer de manière indirecte à une dégradation du niveau de vie des communautés locales (p. ex. contribution à une répartition inégale de la valeur générée, captation des ressources, absences d'investissement dans des infrastructures locales de transport, d'éducation et médicales). 	
Données personnelles	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Défaillances ou inadéquation des mesures de gestion, protection/sécurisation des données personnelles facilitant leur vol/perte ou leur mauvaise utilisation et pouvant donner lieu à une atteinte aux droits et aux libertés des personnes concernées. 	

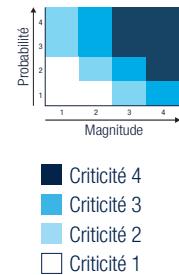


Criticité 4
 Criticité 3
 Criticité 2
 Criticité 1

> Cartographie des risques

Santé et sécurité

Type de risques	Risques liés à la santé et sécurité	Description du risque	Chaîne d'approvisionnement
Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et/ou en déplacement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'accidents du travail à l'origine de dommages corporels ou de décès sur les sites de l'entreprise et/ou des fournisseurs, et où l'environnement de travail est mis en cause (p. ex. travail en hauteur non sécurisé, environnement encombré, ou mal éclairé, sol glissant/instable) ou en déplacement professionnel. Cas d'accidents lors du trajet domicile lieu de travail. 	
Maladies professionnelles	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates et/ou dangereuses de l'exercice de l'activité des employés, p. ex. l'exposition à des produits chimiques, toxiques, des radiations etc., et TMS - troubles musculo-squelettiques. 	
Risques psychosociaux	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out.	<ul style="list-style-type: none"> Situations d'épuisement professionnel, de stress ou de burn-out en raison d'évolution des modes de travail, p. ex. travail en distanciel. 	
Environnement de travail	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et/ou d'hébergement inadéquat.	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sur la santé ou la sécurité d'un employé à cause d'un environnement de travail des sites et/ou d'hébergement inadéquat (p. ex. équipements de travail inappropriés, conditions sanitaires et sécuritaires). 	



> Cartographie des risques

Environnement

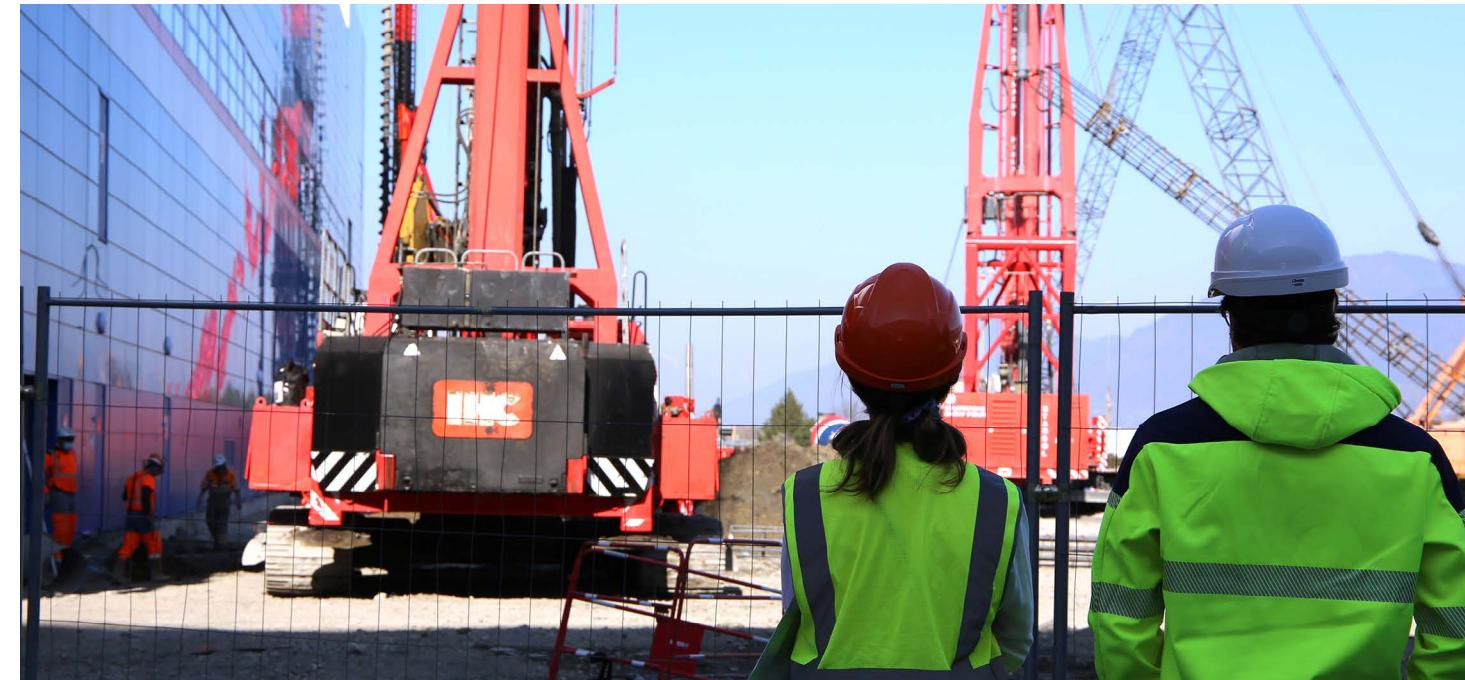
Type de risques	Risques liés à l'environnement	Description du risque	Chaîne d'approvisionnement
Changement climatique	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance et/ou non-pertinence des mesures d'atténuation de l'empreinte carbone. 	
Consommation énergétique	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie excessive avec un impact négatif sur d'autres utilisateurs. 	
Utilisation des ressources en eau	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Tensions sur le partage et l'accès aux ressources en eau liées aux activités des fournisseurs, de manière temporaire ou durable, dans l'environnement immédiat ou éloigné. 	
Utilisation d'autres ressources naturelles	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié à l'utilisation de ressources naturelles (autres que l'eau et l'énergie) non renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> Effort de sobriété insuffisant dans un contexte de ressources naturelles limitées (p. ex. hélium, silicium). 	
Pollution (eau, sol, air)	Risque d'impact négatif sur les écosystèmes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols.	<ul style="list-style-type: none"> Contamination ou détérioration temporaire ou irréversible, de manière graduelle/chronique ou accidentelle, des eaux et/ou des sols et sous-sols à la suite de rejets d'effluents accidentels ou mal traités, ou hérités d'une pollution historique ou voisine. Émissions atmosphériques supérieures aux seuils réglementaires en vigueur, épisodiquement ou de façon chronique. 	
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes résultant d'accidents lors du transport, du stockage et de l'utilisation de matières ou produits dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> Accident lors du transport, de stockage et/ou d'utilisation de matières ou produits dangereux, en colis, en vrac, canalisations ou citernes, à l'origine de dommages humains et/ou environnementaux. 	
Gestion des déchets et recyclage	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Pollution environnementale et/ou sanitaire, épisodique ou répétitive, portant atteinte à l'environnement et/ou à la santé humaine potentiellement imputée à une gestion inappropriée des déchets liés aux activités des fournisseurs. 	
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	Risque d'impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et l'utilisation du foncier.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité des écosystèmes et des espèces environnantes, potentiellement impactés par les activités des fournisseurs (p. ex. nuisances, vibrations, éclairages) ou par des accidents (notamment pollutions). Gestion et utilisation du foncier inefficace dans un contexte de non-artificialisation nette des sols. 	

5.3 | L'approche de ST pour une chaîne d'approvisionnement responsable

Conformément à son Code de Conduite, ST s'engage à travailler en partenariat avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs de respect des personnes et de l'environnement, ainsi que d'intégrité et d'excellence dans la conduite des affaires.

La procédure opérationnelle standard du Groupe sur la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement (“Supply Chain Responsibility”), établit un cadre commun et transversal pour la gestion du devoir de diligence sociale et environnementale dans la chaîne d'approvisionnement.

Cette procédure est alignée avec le code de conduite du RBA, lui-même adossé sur les référentiels reconnus au niveau international, tels que la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales de l'OIT. Cette procédure a été mise à jour récemment dans l'objectif de l'aligner à la nouvelle gouvernance, de renforcer la couverture des sujets de développement durable qui ont été identifiés comme critiques pour ST et de mieux répondre aux nouvelles réglementations, dont la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).



Par ailleurs, la politique environnementale globale, disponible sur le site internet (www.st.com), souligne l'ambition de ST de contrôler et de minimiser les risques environnementaux résultant non seulement de ses propres activités mais également de celles de ses fournisseurs, notamment les risques liés aux émissions de GES, à la consommation d'eau et, à la pollution (air, eau, sol) dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette politique prévoit de développer des partenariats de long terme avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter des normes et des pratiques environnementales responsables.

Code de conduite fournisseurs

Tous les fournisseurs de rang 1 du Groupe doivent s'engager à avoir pris connaissance des engagements sociétaux et éthiques de ST décrits dans son Code de Conduite. Par ailleurs, ils doivent également s'engager à respecter la dernière version du code de conduite du RBA, qui leur est communiquée et que ST a adopté comme son code de conduite fournisseurs. En acceptant de se conformer au code de conduite RBA, les fournisseurs s'engagent à répercuter les exigences sur leurs propres fournisseurs directs, permettant ainsi une cascade du code assurant la responsabilité de toute la chaîne d'approvisionnement.

➤ Procédures d'évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Avant d'établir toute relation commerciale, ST procède à une évaluation de l'intégrité de ses fournisseurs en adoptant une approche basée sur le risque. Cette démarche vise à prévenir les risques de corruption et à identifier les situations éthiques les plus sensibles. Ce dispositif constitue un élément clé du programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Il est régulièrement renouvelé tout au long de la relation commerciale avec le fournisseur.

Une évaluation spécifique des risques environnementaux et sociaux est également effectuée avant d'intégrer des fournisseurs de matériaux considérés comme présentant un niveau de risque plus élevé. Cette évaluation couvre notamment les risques liés au travail forcé, aux émissions de GES, aux minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail, y compris la gestion des substances dangereuses. Lorsqu'un risque critique, tel que le travail forcé, est identifié, ST prend des mesures supplémentaires, allant de l'accompagnement individuel à des audits sur site avec des plans d'actions correctives à mettre en œuvre. Si le fournisseur ne s'engage pas dans un processus d'atténuation ou d'élimination des situations critiques, il n'est pas retenu.

De plus, ST réalise chaque année une évaluation des risques en matière de développement durable de tous ses fournisseurs de rang 1, sur la base de critères provenant de bases de données internes et externes. Les fournisseurs sont évalués et classés par ordre de priorité en fonction de leur impact négatif potentiel sur le travail et les droits de l'homme, l'éthique, l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité. Les critères incluent, entre autres, l'activité du fournisseur, la localisation du site de production et la valeur des achats de l'année précédente. L'évaluation des risques environnementaux et sociaux peut être complétée et améliorée sur la base des données relatives aux non-conformités identifiées lors des audits réalisés dans ce même pays.

Par ailleurs, grâce à son système de veille, ST peut être informé de potentiels risques ou dommages causés par ses fournisseurs via des publications, notamment dans les médias. Dans de tels cas, ST sollicite le fournisseur impliqué pour obtenir des informations sur le problème identifié, afin de vérifier ou corroborer les allégations. Si les informations sont confirmées ou ne peuvent être réfutées, des mesures de suppression ou d'atténuation des situations critiques sont exigées du fournisseur. Cela peut inclure un audit RBA tierce partie, accompagné d'un plan d'actions correctives en cas de non-conformités avérées.

En 2023, ST a mandaté un cabinet de conseil en environnement pour mener une étude scientifique visant à évaluer les risques climatiques présents et futurs sur ses principaux sites, ainsi que sur ceux de ses principaux partenaires de fabrication et logistique, répartis dans 25 pays. Cette analyse a fourni une vue d'ensemble des risques physiques associés au changement climatique pour les sites concernés, et les résultats clés ont été partagés avec les sous-traitants impliqués à des fins d'information et de prévention.

Après avoir collecté dans un premier temps les émissions de GES de ses fournisseurs majeurs et ainsi identifié les plus émissifs d'entre eux, le Groupe a déployé en 2024 une solution de calcul automatisé des émissions de GES pour l'ensemble de ses fournisseurs de rang 1, en ligne avec le GHG Protocol⁽¹⁾ et la CSR. Cette solution est accessible aux acheteurs et experts et leur permet de visualiser les catégories d'achats et les fournisseurs ayant la plus grande empreinte carbone.

En ce qui concerne les risques liés à l'eau, une étude réalisée en 2024 par un prestataire spécialisé, a permis d'identifier les sites de fournisseurs les plus critiques par rapport à cette thématique et d'élaborer un questionnaire d'évaluation à leur adresser.

⁽¹⁾ Le Green House Gas Protocol (GHG Protocol) est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI).



5.4 | Programmes d'atténuation et de prévention

Au sein de son programme global dédié à la responsabilité de sa chaîne d'approvisionnement, ST implémente une diligence raisonnable sur ses fournisseurs.

Avec une équipe dédiée au développement de ses fournisseurs sur les sujets complémentaires aux achats, comme le développement durable, l'éthique et la cybersécurité, et intégrée au département achats, le département Gestion des Tiers (TPM - Third Party Management) pilote les activités et programmes d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves dans sa chaîne d'approvisionnement. Pour cela, il s'appuie sur les experts (développement durable, éthique, juridique, qualité, etc.) du Groupe, et collabore étroitement avec les équipes achats et approvisionnement pour évaluer, atténuer et/ou éliminer les principaux risques et impacts négatifs identifiés dans le cadre des activités de sa chaîne d'approvisionnement globale, dont celles dédiées aux activités de ST France.

Mécanismes de réclamation

La disponibilité d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements efficace peut aider les fournisseurs de ST à prévenir, atténuer et gérer leurs risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux droits de l'homme, au harcèlement, à la discrimination ainsi qu'aux risques psychosociaux.

La Hotline Ethique de ST

ST encourage toutes les personnes intéressées, y compris les parties prenantes externes, à signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant d'éventuelles violations du Code de Conduite ST ainsi que des politiques mises en place par ST ou de la loi, que ces situations résultent de ses propres activités ou de celles des sociétés qu'elle contrôle, le cas échéant. (voir [page 65](#) Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements).

Les mécanismes de réclamation tiers

Toutes les parties prenantes de ST, y compris les travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement, peuvent également faire part de leurs griefs par l'intermédiaire de canaux de réclamation tiers, tels que :

- RBA Voices, qui offre des services indépendants de surveillance et de remontée des cas relatifs au travail, aux droits de l'homme et à l'environnement. En cas de grief concernant un fournisseur de ST, ce dernier en est informé par le RBA. Cette visibilité sur les impacts négatifs identifiés, permet au Groupe d'engager un dialogue avec le fournisseur concerné et de déployer la méthodologie de diligence raisonnable du RBA, dont un audit suivi d'un plan d'actions correctives en fonction des situations.
- Le mécanisme d'alerte de la Responsible Minerals Initiative ("RMI") spécifique aux mines et fonderies, qui transmet régulièrement à ST les alertes reçues et le statut de leur suivi par les équipes du RMI. Dans le cas où ces dernières confirment qu'une fonderie n'est plus conforme aux exigences, ST s'assure que celle-ci ne fasse plus partie de sa chaîne d'approvisionnement, en demandant à ses fournisseurs concernés de la retirer de leur chaîne d'approvisionnement.



➤ Programmes d'atténuation et de prévention

Le déploiement du programme de diligence raisonnable RBA (Responsible Business Alliance)

Sur la base de l'identification et de l'évaluation des risques présentée précédemment, ST déploie le programme de diligence raisonnable RBA sur ses fournisseurs de rang 1 identifiés à risque élevé en matière de développement durable. La méthodologie est décrite ci-dessous.

Les phases principales du programme RBA sont les suivantes :



➤ Programmes d'atténuation et de prévention

A travers le RBA, ST a pour objectif d'engager ses fournisseurs à adopter les meilleures pratiques et systèmes de management sur les sujet sociaux et environnementaux, notamment :

- en s'engageant à respecter les droits de l'homme et des travailleurs et à les traiter avec dignité grâce à l'adoption de normes sur l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la protection des jeunes travailleurs, les heures de travail, les salaires et avantages sociaux, la lutte contre la discrimination, les mesures disciplinaires, le harcèlement et les traitements inhumains, la liberté d'association et la négociation collective,
- en réduisant le taux d'accidents et de maladies professionnelles et en proposant un environnement de travail sûr et sain grâce à l'adoption de normes sur la santé et la sécurité, la préparation aux situations d'urgence, les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'hygiène industrielle, la protection des machines, le travail physiquement exigeant, les installations sanitaires, l'alimentation et l'hébergement,
- en identifiant les risques environnementaux et en minimisant leurs impacts négatifs potentiels sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles en adoptant des normes, en obtenant les permis et effectuant les rapports nécessaires pour la gestion des matières dangereuses, des déchets solides, des émissions dans l'air, de l'eau, de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

Les audits RBA conduits sur les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable participent ainsi à réduire les risques et impacts négatifs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement, grâce à l'établissement de plans d'actions correctives lorsqu'une non-conformité est identifiée.

Principales non-conformités identifiées lors des audits RBA 2024⁽¹⁾

Catégories	Descriptions	Exemples
Responsabilité des fournisseurs au-delà du rang 1	Responsabilité des fournisseurs	Pas de communication du code de conduite RBA aux fournisseurs de rang 2 et/ou pas de contrôle de leur conformité au code
Santé et sécurité des travailleurs	Préparation aux situations d'urgence	Défaillances des accès aux sorties de secours ; Absence de points de rassemblement en cas d'urgence ; Absence d'exercice d'évacuation de nuit
Conditions de travail	Salaires et avantages sociaux	Irrégularités de rémunération des heures supplémentaires ; Pas de cotisations patronales aux régimes d'assurance des travailleurs ; Déductions de salaires comme mesures disciplinaires
Santé et sécurité des travailleurs	Santé et sécurité au travail	Certifications, rapports d'inspection liés à la santé et sécurité périmés ou manquants ; Absence d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques liés à la santé et à la sécurité au travail
Santé et sécurité des travailleurs	Accidents du travail et maladies professionnelles	Absence d'inventaire et/ou d'inspection mensuelle des kits de secours et de première intervention ; Absence d'analyse des causes des incidents liés à la santé et à la sécurité au travail
Conditions de travail – droits de l'homme	Interdiction du travail forcé	Paiement de frais de recrutement par les travailleurs non-reimboursés par l'employeur ; contrat de travail pour les travailleurs migrants étrangers dans une langue non compréhensible pour eux ; Documents d'identité des travailleurs détenus par l'employeur ou des tiers

⁽¹⁾ Résultat des audits tierces RBA effectués en 2024 sur les sous-traitants, fournisseurs de matériaux, d'équipements et de pièces détachées (non-conformités majeurs et prioritaires) fournit ST France.

Dans le cadre de ses efforts visant à mettre en place des opérations durables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, ST s'est fixé comme objectif que tous les sites de production de ses fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable, soient audités régulièrement sur le standard RBA (ou équivalent), confirmant ainsi l'objectif que le Groupe s'était fixé dans sa précédente feuille de route. En outre, ST a étayé ses ambitions avec l'obligation pour les fournisseurs de mettre en place des plans d'actions correctives notamment pour toutes les non-conformités prioritaires liées au travail des enfants et au travail forcé.

En 2024, aucun impact grave sur les droits de l'homme lié au travail des enfants, au travail forcé ou à la traite des êtres humains n'a été relevé lors des audits fournisseurs réalisés. Toutefois, certains indicateurs de travail forcé, tels que définis par l'Organisation Internationale du Travail, ont été identifiés au niveau de plusieurs sites de fournisseurs, à savoir : la rétention des documents d'identité des travailleurs, la rétention sur salaires ainsi que la servitude pour dettes. Ils ont tous été traités par le biais de plans d'actions correctives et de remédiation lorsque cela s'est avéré nécessaire dans l'objectif de réparer le préjudice causé.

En cas d'identification de situations de travail forcé lié à la servitude pour dettes lors d'audits ou d'évaluations , ST exige le remboursement par le fournisseur des frais indûment payés par les travailleurs concernés.

➤ Programmes d'atténuation et de prévention

Le programme d'approvisionnement responsable en minerais

ST achète directement ou par le biais de ses fournisseurs une large gamme de minerais et métaux, dont du tantalum, de l'étain, du tungstène, de l'or (3TGs) et du cobalt, considérés potentiellement comme des "minerais de conflit", c'est-à-dire des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque⁽¹⁾. Le Groupe applique une politique d'approvisionnement responsable, conforme aux lignes directrices de l'OCDE en matière de devoir de vigilance. ST a démarré le processus en 2007 et participe activement au Responsible Minerals Initiative (RMI) depuis 2011, pour s'assurer de sa conformité avec la procédure d'assurance des minerais responsables (Responsible Minerals Assurance Process ou RMAP).

ST contribue aux différents groupes de travail du RMI afin de collaborer avec ses pairs et d'apporter collectivement des améliorations significatives au secteur minier dans le but de prévenir, entre autres, les violations des droits humains et d'atténuer les risques graves pour la santé, la sécurité et l'environnement.

ST exige de ses fournisseurs qu'ils utilisent des minerais provenant de fonderies conformes à la norme RMAP. Chaque nouveau fournisseur et chaque nouvelle matière première sont systématiquement pré-évalués pour déterminer s'ils entrent dans le cadre du programme RMI. ST s'est engagé à supprimer toutes les fonderies non conformes de sa chaîne d'approvisionnement en exigeant de ses fournisseurs de les retirer de leur chaîne d'approvisionnement. En 2024, 100 % des produits ST qui étaient concernés par les 3TGs étaient ainsi garantis sans minerais issus de zones de conflit ou à haut risque.

Dès 2021, le Groupe s'est engagé de manière volontaire dans le programme d'évaluation en aval (Downstream Assessment Program ou DAP) du RMI, lui permettant ainsi de valider les exigences des clients tout au long de la chaîne de valeur des 3TGs et de répondre aux exigences du règlement de l'Union Européenne sur les minerais responsables (Règlement UE 2017/821).

Depuis, ST est réévalué tous les 2 ans, pour valider sa diligence raisonnable et ses pratiques en matière d'approvisionnement en minerais responsables.

En parallèle, le Groupe encourage ses fournisseurs à rejoindre également le DAP.

Le programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement de ST

La décarbonation de la chaîne d'approvisionnement de ST est un élément de son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, approuvé par le comité exécutif du Groupe en 2024. Ce programme vise à réduire les émissions de scope 3 liées à l'achat de biens et de services, couvrant ainsi les scopes 3.1 et 3.2. ST entend collaborer avec ses fournisseurs, en identifiant ceux qui émettent le plus. L'objectif est de les encourager à réduire leurs émissions de GES.

En 2024, ST s'est fixé pour objectif de réduire de 10 % ses émissions de GES du scope 3 de sa chaîne de valeur amont d'ici 2030, et de 20 % d'ici 2035, par rapport à l'année de référence 2024. Pour y parvenir, trois leviers accompagnés de mesures ont été identifiés :

- **Levier 1** : examiner et réduire les émissions de GES de ses cinq principaux sous-traitants,
- **Levier 2** : examiner et réduire les émissions de GES des cinquante fournisseurs de biens et de services les plus émissifs,
- **Levier 3** : impliquer tous les fournisseurs dans les opportunités de réduction d'émission de GES.

Cette même année, le Groupe a commencé à déployer plusieurs actions concentrées sur ses fournisseurs de niveau 1 à forte émission. Pour sensibiliser ses parties prenantes aux objectifs de décarbonation, le département des achats a créé et déployé en 2024 trois formations en ligne sur ce sujet auprès de sa communauté d'acheteurs. Par ailleurs, afin d'influencer les fournisseurs vers la décarbonation, ST a intégré des critères de réduction des émissions carbone dans ses processus d'achats, dont notamment la sélection de nouveaux fournisseurs, les appels d'offres et l'évaluation des fournisseurs.

La prochaine étape consistera à sensibiliser les fournisseurs par le biais d'une communication sur les objectifs pertinents de ST et à définir et suivre des objectifs de progrès avec ceux les plus émissifs.

⁽¹⁾ https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2021-09/2._what_are_cahras_fr.pdf

➤ Programmes d'atténuation et de prévention

Le programme de santé et sécurité pour les travailleurs des fournisseurs opérant sur les sites de ST

Au sujet de la santé et de la sécurité, pour lesquels les systèmes de gestion de ST sont basés sur la norme reconnue ISO45001, la stratégie du Groupe consiste à assurer la couverture de sa propre main-d'œuvre et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement présents sur ses sites de production et les sites majeurs. Il s'agit plus précisément des travailleurs de fournisseurs qui approvisionnent ST en biens ou services et les travailleurs de fournisseurs d'équipements qui effectuent sur un ou plusieurs sites de ST, une maintenance régulière sur l'équipement du fournisseur (par exemple, sur une machine de production).

Un modèle de gestion des performances des fournisseurs amélioré régulièrement

Les performances en matière de développement durable sont pleinement intégrées dans le modèle de gestion de la performance des fournisseurs de ST. Les spécialistes et experts internes évaluent régulièrement les performances globales des fournisseurs dans différents domaines, tels que la qualité, la prestation technique, le service commercial, la capacité d'approvisionnement et le développement durable. En 2024, le questionnaire a été étoffé avec de nouvelles questions notamment sur la gestion des émissions de GES et sur la gestion de l'eau par les fournisseurs. Si l'évaluation d'une question est jugée "inacceptable" d'après la grille de notation, il est demandé au fournisseur de mettre en place un plan d'actions correctives. S'il ne peut ou ne veut pas satisfaire à ces exigences, ST peut imposer des sanctions, comme par exemple la réduction de la part de marché du fournisseur ou une rupture de la relation commerciale.



L'intégration d'une clause de développement durable dans les contrats fournisseurs

Engagé dans une démarche de développement durable, ST ne souhaite s'associer qu'avec des fournisseurs s'engageant dans la même démarche. Le développement durable inclut notamment des sujets de protection de l'environnement, d'approvisionnement responsable, de promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Ainsi, le Groupe demande à ses fournisseurs de mettre en place des programmes d'amélioration de leurs démarches en matière de développement durable à travers des clauses présentes dans de nombreux contrats signés, notamment en France, depuis fin 2023.

Un meilleur suivi grâce à la digitalisation

En 2024, ST a franchi une étape importante en lançant un projet de digitalisation des processus et des données relatifs à ses fournisseurs, pour mieux les documenter, les rapporter, les contrôler et les sécuriser, avec une gouvernance claire. La simplification des processus, l'intégration de l'évaluation des risques sur différentes dimensions, l'optimisation des flux de données, tout comme la conformité de ST aux nouvelles réglementations notamment en termes de reporting de développement durable font également partie des objectifs de ce programme ambitieux. Ce dernier s'accompagne également de la transformation de la gestion de la relation fournisseurs grâce à une plateforme innovante, nécessaire pour un pilotage et une automatisation des flux de travail entre les fournisseurs et les différentes entités du Groupe.

> Programmes d'atténuation et de prévention

Collaboration de ST avec ses pairs et les experts

ST reconnaît l'importance de la collaboration et du partage des connaissances avec ses pairs pour faire progresser les pratiques en matière de développement durable. En tant que membre RBA, les experts et les spécialistes de la chaîne d'approvisionnement responsable de ST participent activement aux groupes de travail de cette alliance. Les référents RBA tout comme les intervenants externes, invités aux groupes de travail, sont tous des experts dans leurs domaines. Collectivement tous les participants apportent des améliorations significatives aux outils, supports et au code de conduite RBA qui est mis à jour tous les trois ans, pour mieux prendre en considération l'évolution des référentiels internationaux, des législations, des situations in situ et des attentes des parties prenantes.



Certains experts de ST participent à des groupes de travail sur l'engagement des parties prenantes et sur les pratiques d'achat responsable. Ces groupes ont été lancés en 2024 par Entreprise pour les Droits de l'Homme (EDH), une association française qui défend les droits de l'homme dans le monde de l'entreprise. EDH regroupe des entreprises françaises opérant à l'international et engagées dans le respect, la promotion et l'intégration des droits humains dans leurs activités. ST est membre de cette association depuis de nombreuses années.

Ces échanges constructifs et collaboratifs permettent aux équipes dédiées de ST de rester continuellement informées des évolutions réglementaires et des sujets clés. Elles facilitent également la réalisation d'analyses comparatives et l'échange de bonnes pratiques avec des entreprises de premier plan, issues de divers secteurs.

La formation

Le déploiement du programme de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement s'accompagne de formations pour les fournisseurs ainsi que pour les équipes achats et approvisionnement.

ST fournit un soutien et une formation à ses fournisseurs afin d'améliorer leurs performances en matière de développement durable et de les aider dans le cadre des audits RBA et des plans d'actions correctives. Ils peuvent ainsi être formés via la plateforme RBA-Online sur le code de conduite RBA mais aussi sur des questions spécifiques telles que par exemple les heures de travail, le travail forcé, la lutte contre la corruption et la préparation aux situations d'urgence. En 2024, plus de 20 fournisseurs de ST France ont achevé une formation en ligne sur cette plateforme, accessible gratuitement à tous les fournisseurs de ST et disponible dans plusieurs langues : cela représente plus de 60 employés de fournisseurs formés.

En outre, tous les travailleurs des fournisseurs opérant sur les sites de ST reçoivent une sensibilisation sur la santé et la sécurité au cours de leur formation initiale, visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et à renforcer les comportements en matière de sécurité au travail. Cette formation est également l'occasion de les sensibiliser au code de conduite RBA.

Parallèlement, ST sensibilise et renforce les connaissances de ses équipes achats et approvisionnement afin qu'elles soient en mesure de soutenir et d'apporter l'assistance nécessaire aux fournisseurs sur les questions de développement durable. En 2024, en plus d'une formation généraliste sur le développement durable suivie par plus de 150 membres de ces départements, d'autres séances de formation ont été déployées sur des sujets plus spécifiques, dont notamment :

- les risques liés aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement de ST (220 personnes au total) sous forme de webinaires avec quiz,
- les émissions de GES grâce à 3 formations en ligne.



Des "Supplier Days" sont organisés sur les sites de ST France. Ainsi le site de Tours a réuni en juin son équipe dirigeante, les équipes achats locales et du Groupe ainsi que des fournisseurs locaux et globaux pour échanger sur les bonnes pratiques de chacun et partager les objectifs stratégiques de ST. Pour l'occasion, une cérémonie de remise de trophées a également eu lieu pour récompenser plusieurs fournisseurs pour leurs pratiques responsables.

La réunion annuelle des fournisseurs de biens et services locaux du site de Tours en décembre 2024 a été aussi l'occasion d'échanger sur l'activité du site, ses engagements en faveur du développement durable, ses résultats en termes de sécurité mais aussi de présenter sa vision pour les années à venir. Cette réunion a offert une opportunité d'échange ouvert et constructif entre les donneurs d'ordre du site et les prestataires qu'ils font intervenir.

5.5 | Actions d'atténuation et de prévention

La liste ci-contre décrit des exemples d'actions mises en place ou poursuivies en 2024 afin d'adresser les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Droits humains et libertés fondamentales

Type de risque	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Pratiques discriminatoires Dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> absence de harcèlement et de discrimination au travail (respect de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe, etc.) et égalité dans l'embauche, les salaires, les promotions, les récompenses et l'accès à la formation, aucun test ou examen médical sur les employés ou futurs employés qui pourrait être utilisé de manière discriminatoire, possibilité pour les employés et/ou leurs représentants de communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail et les pratiques de management, sans crainte de discrimination, réprimande, intimidation ou harcèlement, droit de l'ensemble des employés de constituer ou de faire partie des syndicats de leur choix, de négocier collectivement et de participer à des réunions pacifiques, autorisation des employés à élire et rejoindre d'autres formes légales de représentation des travailleurs lorsque la liberté d'association et de négociation collective est restreinte par la législation.
Travail forcé	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> pas de travail forcé, sous aucune forme, y compris la servitude pour dettes, la main-d'œuvre carcérale involontaire ou dans des conditions d'exploitation, l'esclavage ou le trafic de personnes, liberté de mouvement, accord d'embauche écrit fourni aux travailleurs dans leur langue maternelle ou compréhensible, avec description des conditions générales d'emploi dans le processus de recrutement, travail volontaire, liberté des travailleurs de quitter ou terminer leur emploi sans pénalité, selon préavis raisonnable clairement stipulé dans les contrats, conservation par les fournisseurs de la documentation sur tous les travailleurs quittant l'entreprise, pas de détention, dissimulation ou confiscation des documents d'identité, de séjour, passeports ou autorisations de travail des travailleurs par les fournisseurs ou intermédiaires, absence de frais de recrutement ou d'honoraires exigés aux travailleurs par les fournisseurs ou intermédiaires. Ajout de critères d'identification du travail forcé dans la procédure d'intégration des nouveaux fournisseurs de matériaux Création d'un module de formation sur les risques droits humains dans la chaîne d'approvisionnement de ST et déploiement auprès des équipes achats et approvisionnement en 2024

> Actions d'atténuation et de prévention

La liste ci-contre décrit des exemples d'actions mises en place ou poursuivies en 2024 afin d'adresser les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Droits humains et libertés fondamentales

Type de risque	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Travail des enfants/des jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> pas de travail d'enfants, mise en place d'assistance ou réparation si découverte de travail d'enfants, pas de travail compromettant la santé ou la sécurité, y compris le travail de nuit et les heures supplémentaires, pour les travailleurs de moins de 18 ans, gestion adéquate des travailleurs étudiants. Création d'un module de formation sur les risques droits humains dans la chaîne d'approvisionnement de ST et déploiement auprès des équipes achats et approvisionnement en 2024
Traitements violents ou abus d'autorité	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> pas de traitement dégradant ou inhumain, y compris toute violence, tout harcèlement sexuel, châtiment corporel, intimidation, humiliation publique ou violence verbale à l'égard de leurs employés, absence de menace de tels traitements.
Rémunération et horaires de travail	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable, vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> durée du travail dans les limites légales locales, et de maximum 60 heures par semaine, y compris heures supplémentaires, sauf urgence ou situation inhabituelle, heures supplémentaires effectuées de façon volontaire, au minimum un jour de congés par période de sept jours, rémunération conforme aux lois en vigueur sur les salaires, égalité de rémunération pour travail et qualification équivalents, rémunération des heures supplémentaires à un taux supérieur au taux horaire régulier, interdiction de déductions salariales à titre de mesures disciplinaires, utilisation de main-d'œuvre temporaire, détachée et sous-traitée dans les limites des lois locales.

> Actions d'atténuation et de prévention

La liste ci-contre décrit des exemples d'actions mises en place ou poursuivies en 2024 afin d'adresser les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Santé et sécurité

Type de risque	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Accidents du travail (dont déplacements professionnels) incluant les accidents de trajets Maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable, vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> procédures et systèmes en place pour prévenir, gérer, contrôler et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles, protection des travailleurs contre tout préjudice imminent et jusqu'à atténuation de la situation, sans crainte de représailles. Suivi par ST des accidents du travail (y compris des décès) et des maladies professionnelles pour les travailleurs des fournisseurs opérant sur les sites ST
Environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable, vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> identification, évaluation et atténuation des dangers (d'origine chimique, électrique, incendie, véhicules et risques de chute, etc.) pour la santé et la sécurité des travailleurs. Si nécessaire, fourniture d'équipements de protection individuels appropriés en bon état et de documents d'information sur les risques encourus. mesures adaptées pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, installations sanitaires propres et accès à l'eau potable pour les travailleurs, et dans le cas de service de restauration sur site, installations propres pour la préparation et le stockage de la nourriture, en cas de mise à disposition de dortoirs pour les travailleurs : propreté, sécurité, issues de secours, éclairage, chauffage, climatisation, espace de rangement personnel, droits raisonnables d'entrée et de sortie.

> Actions d'atténuation et de prévention

La liste ci-contre décrit des exemples d'actions mises en place ou poursuivies en 2024 afin d'adresser les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Environnement	
Type de risque	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Changement climatique Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Mise à jour de la politique environnementale de ST qui inclut les attentes envers les fournisseurs sur le sujet des GES Publication de l'objectif de réduire de 10 % les émissions de GES du scope 3 amont d'ici à 2030 et de 20 % d'ici à 2035, par rapport à l'année de référence 2024 Déploiement du programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement de ST Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> l'existence d'un objectif absolu de réduction des GES à l'échelle du fournisseur, le suivi, la documentation et la publication des émissions de scopes 1, 2 et 3 (si ce dernier est significatif), la recherche de solutions pour réduire leurs émissions de GES. Création de 3 modules de formation sur les GES et déploiement sur les équipes achats : 145 personnes formées Insertion de critère GES dans les appels d'offres Ajout de critères liés à la gestion des émissions de GES dans la procédure d'intégration des nouveaux fournisseurs de matières Ajout de critères d'évaluation liés à la gestion des émissions de GES dans l'évaluation de la performance des fournisseurs Confirmation du périmètre des fournisseurs de rang 1 les plus émissifs
Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Vérification des certifications environnementales des fournisseurs lors de l'intégration des nouveaux fournisseurs de matières Audit RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> le suivi, la documentation et la publication de leur consommation d'énergie, la recherche de solutions pour améliorer leur efficacité énergétique.
Utilisation des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la politique eau de ST (intégrée à la politique environnementale) qui inclut les attentes envers les fournisseurs sur ce sujet Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Vérification des certifications environnementales des fournisseurs lors de l'intégration des nouveaux fournisseurs de matières Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'un programme de gestion de l'eau, la recherche d'opportunités pour économiser l'eau, le contrôle des modes de contamination, la caractérisation, la surveillance, le contrôle et le traitement des eaux usées selon les exigences avant leur rejet ou leur évacuation, le contrôle régulier de la performance de leur système de traitement des eaux usées et des systèmes de confinement pour garantir une performance optimale et la conformité réglementaire. Identification des fournisseurs de rang 1 les plus à risque sur le sujet de l'eau Ajout d'un critère relatif à la gestion de l'eau dans le processus d'intégration des nouveaux fournisseurs de matières Ajout d'un critère relatif à la gestion de l'eau dans l'évaluation de la performance des fournisseurs

> Actions d'atténuation et de prévention

La liste ci-contre décrit des exemples d'actions mises en place ou poursuivies en 2024 afin d'adresser les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Environnement

Type de risque	Actions mises en place ou poursuivies en 2024
Pollution (eau, sol, air) Gestion des déchets et recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Vérification des certifications environnementales des fournisseurs lors de l'intégration des nouveaux fournisseurs de matériaux Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> la minimisation ou l'élimination des émissions et décharges de matières polluantes et des déchets générés, la gestion de la pollution de l'eau, l'identification, la gestion, la réduction et l'élimination ou le recyclage de façon responsable des déchets, le suivi et la documentation des données relatives aux déchets.
Transport, stockage et utilisation des matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite RBA applicable à tous les fournisseurs de ST Vérification des certifications environnementales des fournisseurs lors de l'intégration des nouveaux fournisseurs de matériaux Critère relatif à la gestion des matières dangereuses dans la procédure d'intégration des nouveaux fournisseurs de matériaux Audits RBA tierce partie pour les sites de production des fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable vérifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> l'identification, l'étiquetage et la gestion des produits chimiques, déchets et autres matériaux présentant un danger aux êtres humains ou à l'environnement pour assurer leur manipulation, leur transport, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage ou réutilisation et leur élimination en toute sécurité, le suivi et la documentation des données relatives aux déchets dangereux. Critère lié à la gestion des matières dangereuses dans l'évaluation de la performance des fournisseurs
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	<ul style="list-style-type: none"> Analyse LEAP⁽¹⁾ incluant les principaux fournisseurs de produits chimiques et de matières premières ainsi que les principaux sous-traitants Insertion d'un critère lié à la protection de la biodiversité dans la procédure d'intégration des nouveaux fournisseurs de matériaux

⁽¹⁾ Le processus LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) permet d'identifier et de gérer les risques et opportunités liés à la nature.

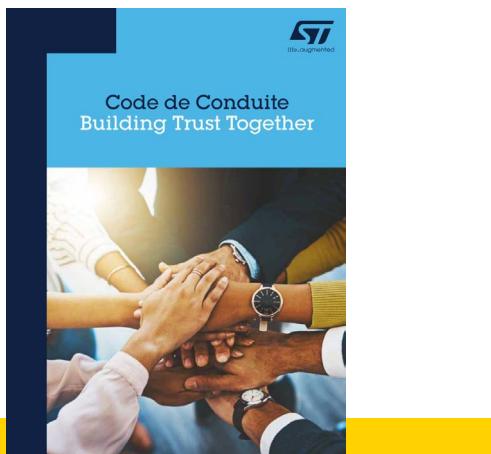


6. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

6 | Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Politique d'alerte

Un dispositif d'alerte interne est déployé dans l'ensemble des entités de ST, et toutes les personnes intéressées sont encouragées, y compris les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux, etc.), à signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant d'éventuelles violations de son Code de Conduite – notamment en matière de droits humains, d'environnement et de santé et sécurité – ainsi que des politiques mises en place par ST ou de la loi, que ces situations résultent de ses propres activités ou de celles des sociétés qu'elle contrôle, le cas échéant. Toutes les préoccupations soulevées sont prises en compte sérieusement.



Le Code de Conduite de ST et son Addendum sont distribués à tous ses employés. Ils sont également disponibles à tous sur son site web (voir www.st.com/code_of_conduct), sur son application ST Integrity et en 10 langues sur le site intranet.



L'éthique et le respect des règles est l'affaire et la responsabilité de chacun !



Si vous avez un doute ou remarquez un comportement inapproprié, signalez-le !

HOTLINE ETHIQUE

Par téléphone ou en ligne :

<https://www.speakupfeedback.eu/web/stmicroelectronics/>

Pour plus d'informations, visitez la page :

www.st.com

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Dispositif d'alerte

Depuis 2005, ST dispose d'un mécanisme d'alerte interne accessible à tous les employés et parties intéressées, permettant de signaler d'éventuels comportements contraires à la loi ou aux principes d'intégrité, de respect de probité énoncés dans son Code de Conduite. Il permet notamment de recueillir les signalements en lien avec les enjeux couverts par le devoir de vigilance, tels que les atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'intégrité, à la santé et la sécurité des personnes, ou encore à l'environnement, contribuant ainsi à la maîtrise des risques associés aux activités de ST et de ses filiales.

En 2022, ST a mis à jour son dispositif d'alerte interne, baptisé "Speak Up", en conformité avec la Directive Européenne 2019/1937 (transposée en France par la loi du 21 mars 2022) sur la protection des lanceurs d'alertes. Les principaux objectifs de cette révision se concentraient sur les éléments principaux suivants : i) fournir à toutes et à tous une information claire concernant l'existence et la saisine de dispositif d'alerte interne, ii) décrire de manière transparente le processus en place concernant le traitement des alertes, iii) réaffirmer la politique de tolérance-zéro de l'entreprise concernant toutes les formes de représailles, et iv) garantir le traitement confidentiel des alertes reçues.

En encourageant les collaborateurs à utiliser les canaux de signalement mis à leur disposition, ST a déployé un dispositif lui permettant d'identifier et de prévenir d'éventuelles atteintes aux principes énoncés dans le Code de Conduite, y compris en matière de droits humains, d'environnement et de santé et sécurité.

En 2024, dans le cadre de l'amélioration continue de notre système d'alerte interne, une réunion de présentation a été organisée avec les organisations syndicales.

Les discussions qui en ont découlé ont permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration. Ces échanges ont conduit à des évolutions qui sont actuellement en cours.



RÉCEPTION DU SIGNALLEMENT

Un signalement est reçu via la Hotline Ethique, directement par le Chief Compliance & Ethics Officer (CCO) et/ou le Chief Audit & Risk Executive (CA&RE), ou par un manager référent.

ÉVALUATION INITIALE

Une analyse préliminaire est conduite pour déterminer la nature du cas, identifier si des mesures de protection immédiates sont nécessaires, et décider de l'ouverture d'une enquête interne.

CONDUITE DES INVESTIGATIONS

L'enquête est menée de manière objective, indépendante et professionnelle. Les résultats sont documentés dans un rapport, incluant les conclusions, les recommandations et un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés, si applicable.

CONCLUSIONS ET COMMUNICATION

Les résultats de l'enquête sont partagés de manière confidentielle avec les parties concernées. Des mesures appropriées, pouvant inclure des mesures disciplinaires et/ou des actions correctives, sont prises si les faits reportés sont avérés.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Application des éventuelles recommandations et mesures de remédiation pour prévenir des incidents futurs. Suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Déploiement du dispositif d'alerte interne

Une Hotline Ethique, ligne indépendante et multilingue, est disponible 24 heures/24, 7 jours/7, accessible anonymement ou non, par téléphone ou en ligne, dans la langue de choix de l'utilisateur. La ligne d'alerte peut être utilisée par tout employé, partenaire commercial ou partie prenante en France et à l'international. Les employés et parties intéressées peuvent également choisir de contacter directement le Chief Compliance & Ethics Officer (CCO) et/ou le Chief Audit & Risk Executive (CA&RE), ou l'un des Managers Référents identifiés sur chaque site, pays et région.

Le processus d'alerte "Speak up", ainsi que le lien vers la Hotline Ethique, le Code de Conduite et son Addendum sont communiqués à tous sur la page web de l'entreprise et via l'application mobile "ST Integrity" (disponible sur Apple Store et Google Play Store). Ils sont également communiqués à tous les employés par le biais de pages web intranet dédiées ainsi que par de nombreux supports de communication et de formation.

La promotion du dispositif d'alerte interne, "Speak Up", et de la Hotline Ethique est réalisée par différents moyens, incluant des vidéos, des flyers, des cartes de visite, des affiches, des articles, etc. qui sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise et Viva Engage, le réseau social interne de l'entreprise, et activement communiqués sur les sites à travers des campagnes d'affichage, de communication et de formation.

Engagement de ST

Toutes les alertes reçues sont analysées et traitées de manière sérieuse.

Le traitement des alertes est encadré par des professionnels habilités et formés, dans le respect des règles et principes définis dans les politiques internes de ST relatives à la gestion des alertes et à la conduite des investigations.

ST applique les normes de confidentialité les plus strictes dans le traitement de toutes les alertes reçues et veille à ce qu'aucun employé qui signale un problème ne subisse de représailles sous forme de harcèlement, ou des conséquences négatives sur son emploi ou sa carrière.

Toute violation des obligations liées au devoir de vigilance et au Code de Conduite mis en place par ST aboutit à des actions qui, selon le cas, peuvent être disciplinaires, et peuvent aller jusqu'à la rupture des relations contractuelles/commerciales.

En 2024, 24 signalements contenant les mots "harcèlement" ou "discrimination" ont été rapportés. Parmi ces signalements, 19 n'ont pas été confirmés, 1 signalement a été confirmé, 4 étaient en cours d'analyse au 31 décembre 2024, menant à des actions appropriées.

Sur les 54 situations liées à des problèmes de comportement, 16 n'ont pas été confirmées, 33 ont été confirmées, 5 étaient en cours d'analyse au 31 décembre 2024, conduisant à des actions appropriées.

Les 2 situations liées aux thématiques Environnement, Santé et Sécurité ont été confirmées et ont conduit à des actions appropriées.

Sur les 99 situations traitées en 2024, 9 étaient en cours d'analyse à la fin de l'année.

Alertes remontées via la Hotline Ethique (dispositif d'alerte interne) France 2024	
Nombre de cas en cours d'examen au 1 ^{er} janvier	5
Nombre de cas signalés au cours de l'année	94
Nombre de cas	
Signalés comme étant perçus comme du harcèlement et ou de la discrimination	24
Confirmés de harcèlement et ou de discrimination	1
Signalés comme autres problèmes de comportement	54
Confirmés d'autres problèmes de comportement	33
Signalés comme Environnement, Santé et Sécurité et Droits Humains	2
Confirmés Environnement, Santé et Sécurité et Droits Humains	2
Cas en cours d'analyse au 31 décembre	9



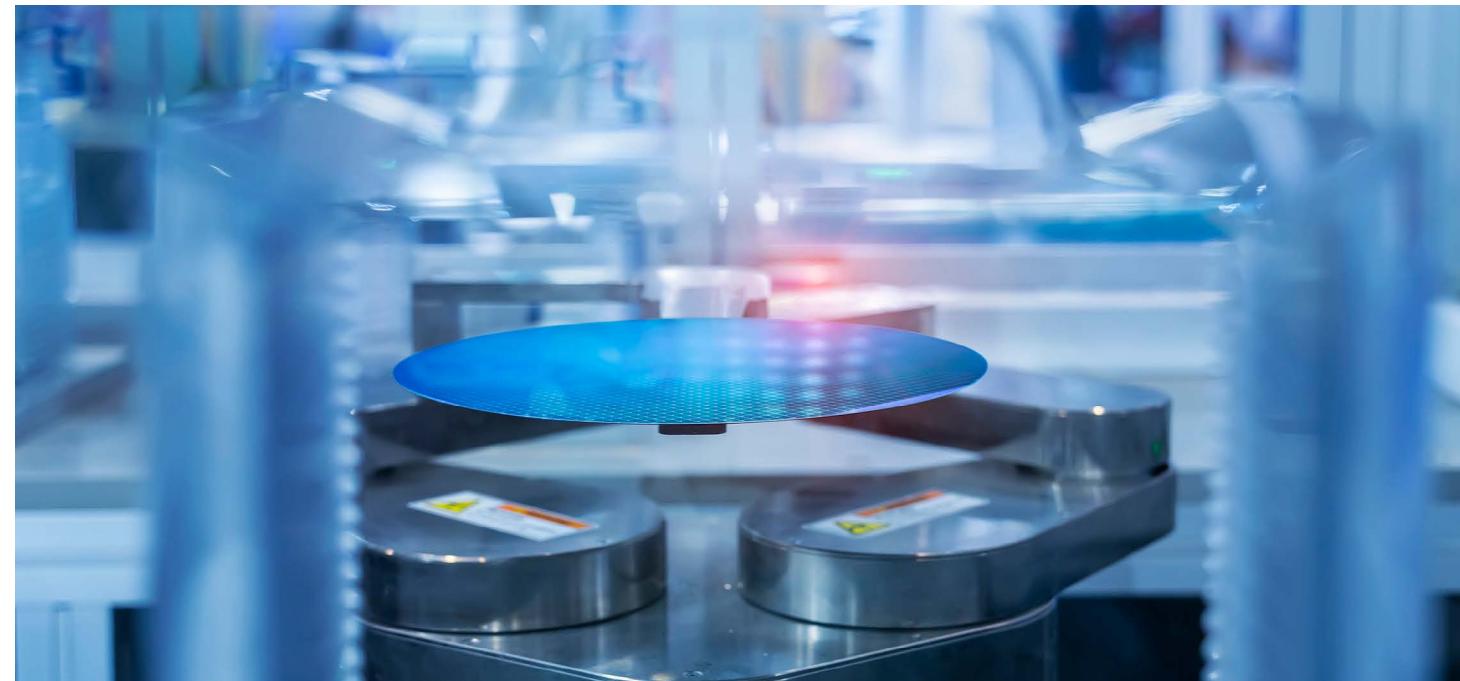
7. Suivi et mise en oeuvre du Plan de Vigilance

7.1 | Contrôle de l'efficacité du dispositif de vigilance

Les programmes de développement durable de ST (le Plan de Vigilance en fait partie) sont évalués au moyen d'objectifs et d'indicateurs clés de suivi de la performance.

L'efficacité des mesures mises en place est assurée par :

- des équipes Groupe et locales qui définissent les programmes et les plans d'actions et partagent les bonnes pratiques,
- les revues trimestrielles au niveau Groupe et au niveau local qui permettent de vérifier l'atteinte des objectifs et le suivi des plans d'actions,
- des programmes d'audits (internes, clients, externes, de certification) pour contrôler la bonne cohérence des processus, les systèmes de management, la performance. Les thématiques du Plan sont évaluées lors de ces audits à des intervalles réguliers : annuellement, tous les deux ans, ou tous les trois ans selon les programmes.



Principaux sites de ST France couverts par des évaluations régulières sur les sujets du Plan à travers des audits internes et tierce partie

Site	Audit interne Droits humains et libertés fondamentales	Audit interne Santé et sécurité Environnement	Auto-évaluation RBA	Audit RBA	Certification ISO45001 Santé et sécurité	Certification ISO14001 Environnement	Certification ISO50001 Energie
Crolles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grenoble	(1)	✓	✓	(2)	✓	✓	-
Rousset	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tours	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rennes Back-end	✓	✓	✓	(2)	✓	✓	✓
% de couverture des effectifs ST France	72 %	90 %	90 %	71 %	90 %	90 %	72 %

(1) Entrée du site de Grenoble dans le programme d'audit interne droits humains et libertés fondamentales prévue en 2025.

(2) Les sites de Grenoble et de Rennes Back-end sont considérés comme des sites à risque faible en matière de droits humains et libertés fondamentales en raison de leur activité (site de Grenoble) et de leur taille (site de Rennes Back-end), ils ne sont donc pas soumis aux audits tierce-partie.

7.2 | Mise en œuvre du Plan de Vigilance

Afin d'assurer le pilotage de son dispositif de vigilance et d'en mesurer l'efficacité, à la fois en matière de mesure de ses expositions aux risques et de pilotage de ces expositions via des actions d'atténuation, ST France suit différents indicateurs présentés ci-dessous.

Suivi en matière de droits humains et libertés fondamentales

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap

	2023	2024
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (DOETH) pour ST France	5,1	5,4

Index égalité femmes hommes

	2023	2024
Note obtenue à "l'index de l'égalité femmes hommes" par ST France	93/100	94/100

Représentation des femmes dans les effectifs (%)

	2023	2024
Pourcentage de femmes dans les effectifs de ST France	29	30
Pourcentage de femmes ⁽¹⁾ parmi les cadres dirigeants	13,8	14,5
Pourcentage de femmes ⁽¹⁾ dans les instances dirigeantes	36	38,4

⁽¹⁾ Entités de plus de 1 000 salariés

1500+

collaborateurs ST France formés en 2024 sur les sujets Diversité, Equité et Inclusion

Suivi en matière de santé et sécurité

Taux de cas enregistrables et de gravité (employés)

	2023	2024
Taux de cas enregistrables (employés) Accidents du travail pour 100 employés et par an selon la réglementation OSHA-US	0,14	0,14
Taux de gravité (employés) Nombre de jours perdus pour 100 employés et par an selon la réglementation OSHA-US	2,5	2,1

Taux total de cas enregistrables (accidents et maladies professionnelles des employés et sous-traitants sur sites)

	2023	2024
Taux de cas enregistrables (accidents du travail et maladies professionnelles) pour 100 employés et sous-traitants et par an selon la réglementation OSHA-US	0,18	0,23

21 000+

visites de sécurité terrain réalisées en 2024 par les managers de ST France

6 500+

collaborateurs ST France formés entre 2021 à 2024 à la prévention des RPS

Suivi en matière d'environnement

Total des émissions net en équivalent CO₂ (Tons) ⁽¹⁾

	2024
Emissions directes Scope 1 ⁽²⁾	77 460
Émissions indirectes (électricité achetée) Scope 2 basé sur le marché	4 432
Émissions indirectes (électricité achetée) Scope 2 basé sur la localisation	40 110
Autres émissions indirectes du Scope 3 liées au transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés ⁽³⁾	21 263

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours.

⁽²⁾ En 2024, ST a pris en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides calorporteurs ("HTF"), considérées comme des émissions fugitives. Les HTF sont des réfrigérants utilisés dans un circuit fermé qui ne sont pas censés fuir, mais qui peuvent être partiellement libérés ou évacués lors de la maintenance. Face à l'incapacité à mesurer avec précision les émissions associées et du manque de normes et de directives concernant le potentiel de réchauffement global de tous les fluides, ST a effectué une estimation préliminaire de ses émissions GES liées aux HTF. Le montant estimé s'élève à 14 655 tCO₂eq, ce qui représente 19 % des émissions totales de scope 1.

⁽³⁾ La valeur des émissions liées au transport est une estimation globale du transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés.

Energie renouvelable ⁽¹⁾ (%)

	2024
Part énergie renouvelable/énergie totale	84,37

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours

Consommation d'eau (m³) ⁽¹⁾

	2024
Consommation d'eau totale ⁽²⁾	1 075 888
Consommation d'eau totale ⁽²⁾ y compris en zone de stress hydrique	203 770
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée ⁽³⁾	4 888 137
Quantité totale d'eau stockée	2 042

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes Back-end, Rousset, Tours.

⁽²⁾ Quantité d'eau prélevée par ST et non rejetée dans le milieu aquatique ou vers un tiers au cours de la période de référence.

⁽³⁾ Eau et eau usée (traitée ou non traitée) utilisées plus d'une fois avant d'être rejetées de ST ou des installations partagées.

96,7 %

des déchets préparés pour réutilisation,
recyclés ou valorisés énergétiquement
(Crolles, Grenoble, Tours, Rennes Back-end, et Rousset)

41 %

d'eau recyclée et/ou réutilisée

(Crolles, Grenoble, Tours, Rennes Back-end, et Rousset)
Volume d'eau recyclée/(volume d'eau entrant sur site + volume d'eau recyclée)

Suivi dans la chaîne d'approvisionnement

Taux de cas enregistrables (accidents des sous-traitants sur site)

	2023	2024
Taux de cas enregistrables (accidents du travail des sous-traitants sur sites) pour 100 sous-traitants et par an selon la réglementation OSHA-US	0,21	0,33

100 %

des produits ST garantis sans minerais issus
de zones de conflit en 2024



ST France est à l'écoute des contributions et commentaires des parties prenantes sur son Plan de Vigilance.
Pour toute suggestion, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante :

PlanDeVigilanceFrance@st.com

Pour plus d'informations sur les produits et solutions ST, rendez-vous sur www.st.com

© STMicroelectronics - Avril 2025

Tous droits réservés - ST et le logo ST sont des marques déposées et/ou non déposées de STMicroelectronics International NV ou de ses filiales dans l'UE et/ou d'autres juridictions.

Pour toute information complémentaire à propos des marques de ST, visitez le site www.st.com/trademarks.

Tous les autres noms de produits ou de services appartiennent à leurs propriétaires respectifs.